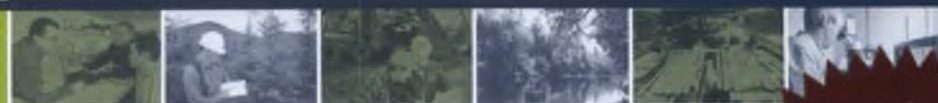


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1281-20041102

RAPPORT ANNUEL 2003 2004



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Structure organisationnelle de l'Ordre 2003-2004	4
Rapport de la présidente-directrice générale	5
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	8
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	11
Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue	14
Rapport du Bureau du syndic	16
Rapports d'activités des comités	17
Comité d'inspection professionnelle	17
Comité de discipline	18
Comité de révision des plaintes	21
Comité d'admission	21
Comité sur la pratique professionnelle	22
Sous-comité sur la forêt privée	22
Comité <i>ad hoc</i> sur le rendement des forêts, la possibilité forestière et l'allocation des bois	23
Comité des communications	23
Comité des distinctions	23
Comité sur le fonctionnement et les finances de l'Ordre	24
Comité de formation de l'ingénieur forestier	24
Comité organisateur du tournoi de golf	25
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	25
Rapport sur le Bureau canadien d'agrément en foresterie	25
Renseignements généraux	26
Rapports d'activités des sections régionales	27
Rapport des vérificateurs	31

Conception graphique
Ose Design

Dépôt légal 3^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 110
Sainte-Foy (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411
Télec. : 418-650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'Application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et Ministre responsable
de l'Application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,


Johanne Gauthier, ing.f.

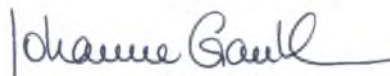
Maître Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

La présidente-directrice générale,


Johanne Gauthier, ing.f.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2003-2004

LE BUREAU 2003-2004

JOHANNE GAUTHIER, ing.f.

François Bergeron, ing.f.
Daniel Fillion, ing.f.
Michel Cantin, ing.f.
François Laliberté, ing.f.
Marc Lapointe, ing.f.
Jacques Tremblay, ing.f.
Nadia Zenadocchio, ing.f.
Michel Boisvert, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f.
Christian Messier, ing.f.
Pierre Labrecque, ing.f.
Martin Côté, ing.f.
Denis Meunier, ing.f.

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Section régionale de

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Saguenay – Lac-Saint-Jean
Québec
Québec
Québec
Québec
Mauricie – Bois-Francs
Estrie
Montréal
Outaouais
Abitibi – Témiscamingue
Côte-Nord

LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

Robert Laflamme
Carole Marcoux
Noël Pelletier

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2003-2004

Johanne Gauthier, ing.f.
Michel Cantin, ing.f.
Jacques Tremblay, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f.
Noël Pelletier

Présidente
Vice-président
Trésorier
Administrateur
Administrateur nommé par l'OPQ

LE PERSONNEL PERMANENT

Johanne Gauthier, ing.f.
Suzanne Bareil, ing.f.
Jacques Moisan, ing.f.
Pierre Breton, ing.f.
Ariane Imreh
Nathalie Godbout
Andrée Lachance
Murielle Lortie
Sylvie Vallée

Présidente-directrice générale
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles
Inspecteur et responsable de la formation continue
Directeur des communications et de la foresterie
Avocate
Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Adjointe aux affaires professionnelles
Agente de bureau
Agente de bureau

LES SYNDICS

Carl Charbonneau, ing.f.
Yves Barrette, ing.f.
Guy Boulianne, ing.f.
André-Côme Lemay, ing.f.

Syndic
Syndic adjoint
Syndic adjoint (jusqu'en janvier 2004)
Syndic adjoint (jusqu'en mars 2004)



En plus de poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique 2001-2006, les multiples actions posées par l'Ordre durant l'année 2003-2004 ont été marquées par la tenue du XII^e Congrès forestier mondial qui se tenait à Québec en septembre 2003 et par la préparation en vue des travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*.

CONSTATS DE L'ORDRE SUR LE RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS

Une application complexe

Le Régime forestier actuel a nécessité un encadrement légal, réglementaire et normatif toujours plus imposant d'année en année, ce qui en reflète la complexité. Toutefois, cet encadrement est à l'origine de divergences professionnelles de plus en plus fréquentes entre les ingénieurs forestiers qui oeuvrent à l'application du Régime forestier. À la lueur de ce constat et de ceux faits par la Vérificatrice générale par intérim et considérant l'exercice en cours concernant la réingénierie de l'État, l'Ordre considère que le moment est propice pour revoir en profondeur les processus encadrant les relations contractuelles entre les organismes impliqués et les relations professionnelles entre les ingénieurs forestiers impliqués dans l'application du Régime forestier actuel, afin de résolument mettre en place un mode de production intégré de l'ensemble des ressources du milieu forestier. La réunion des secteurs de la Faune et des Parcs

et de celui des Forêts montre, nous l'espérons tous, la volonté du présent gouvernement de concrétiser une telle intégration, ce que l'Ordre réclame depuis longtemps. Le défi est de taille, et ce pas en avant est porteur de beaucoup d'attentes de la part de nombreux intervenants présents sur le territoire. On peut également s'attendre que la nouvelle structure du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs favorise les discussions en vue de l'adoption de la stratégie sur les aires protégées attendue depuis plusieurs années.

Expérimenter de nouveaux modes de gestion

Les nombreuses demandes adressées à l'Ordre pour clarifier le rôle et les responsabilités de chacun nous ont amenés, depuis la dernière commission parlementaire, à examiner les mécanismes mis en place depuis une quinzaine d'années afin de formuler des recommandations à la *Commission sur la gestion de la forêt publique québécoise* ou au

Concurremment, les actions en vue d'harmoniser l'application de la *Loi sur les forêts* et de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* pour les aspects relevant de la pratique des ingénieurs forestiers a donné lieu à des échanges avec les représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec concernant les plans généraux d'aménagement forestier et les autres plans et rapports préparés dans ce cadre. Ces questions s'avèrent prioritaires puisque l'Ordre constate une complexification de la pratique professionnelle de laquelle découle la nécessité de clarifier les règles du jeu dans l'application des programmes d'aménagement forestier. L'Ordre s'est également impliqué dans plusieurs échanges publics en diffusant des communiqués exposant ses positions, dont notamment les coupes totales et les calculs de possibilité forestière.

L'admission à l'Ordre, la formation continue et la mise en application du programme d'inspection professionnelle continuent d'être les moyens privilégiés pour assurer l'atteinte des

orientations inscrites au Plan stratégique en matière d'encadrement de la pratique professionnelle et de prévention.

RÉTABLIR LE LIEN DE CONFIANCE AVEC LE PUBLIC

À l'automne 2003, le Bureau de l'Ordre a appuyé publiquement la démarche proposée par l'État québécois en vue de la tenue d'une consultation d'envergure sur la gestion des ressources forestières. L'exercice a finalement été confié à la Commission scientifique et technique présidée par M. Guy Coulombe, lequel est appuyé par six commissaires. Le Bureau a, à maintes reprises, insisté sur l'urgence de rétablir de façon durable le lien de confiance avec la population du Québec et il considère que l'exercice qui s'amorce peut constituer un pas important en ce sens. L'Ordre continue de croire que le débat sur la gestion des ressources du milieu forestier doit avoir lieu de façon aussi globale que possible.

Conscient de l'envergure des enjeux, l'Ordre a préparé soigneusement depuis deux ans sa réflexion et multiplié les échanges, et ce, grâce à la collaboration de nombreux ingénieurs forestiers ayant participé aux travaux de comités, aux échanges tenus dans les sections régionales et au Bureau ou par l'entremise de rencontres ciblées de groupes impliqués dans la gestion des ressources. La qualité des débats, l'expérience professionnelle et l'expertise indéniables des membres de l'Ordre ont grandement contribué à bonifier l'analyse et les recommandations qui en découleront et qui seront présentées au cours des prochains mois à la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (voir encadré).

LA PROTECTION DU PUBLIC : À L'ORIGINE DES ACTIONS DE L'ORDRE

En cette troisième année de l'application du Plan stratégique de l'Ordre, le Bureau a continué d'orienter ses priorités annuelles et les actions qui en découlent sur les objectifs et les orientations visant la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers (référer au rapport de la secrétaire de l'Ordre). Ces actions visent essentiellement à contribuer à ce que les ingénieurs forestiers fournissent des services de qualité au public, autant individuellement que collectivement, et à favoriser l'amélioration continue de leur expertise et de leur compétence par des moyens bien ciblés.

Inspection professionnelle : deuxième année d'application du programme

Le programme d'inspection professionnelle s'est poursuivi tel qu'adopté par le Bureau. Quatre-vingt-huit membres de l'Ordre ont été inspectés. Les commentaires et recommandations de l'inspecteur ont fait l'objet de rapports personnalisés et les constats généraux ont été présentés au Bureau dans le but d'orienter les actions futures de l'Ordre en matière de pratique professionnelle.

Pratique professionnelle : publication d'avis aux membres

Le Comité sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers a poursuivi le travail amorcé l'an dernier et formulé divers avis et recommandations sur les questions portées à son attention. Les questions touchant le partage des responsabilités et la signature professionnelle dans le cadre des calculs de la possibilité forestière et la confection des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) ainsi que la démarche professionnelle devant encadrer le dépôt et l'approbation d'une prescription sylvicole et les échanges entre professionnels sont deux résultats concrets du travail de ce comité. Ces recommandations et avis de natures diverses s'ajoutent à ceux déjà fournis dans *L'Aubelle* et ont fait l'objet d'une publication spécifique intitulée « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles » qui s'insère à l'onglet « Pratique professionnelle » du cartable « Références professionnelles ». D'autres dossiers ont par ailleurs fait l'objet de discussion et les recommandations ont cheminé aux demandeurs ou au Bureau de l'Ordre. Les sujets abordés par le comité et les questions posées par les membres de l'Ordre démontrent la nécessité de disposer d'un comité de cette nature qui assure un lien étroit de réflexion, d'analyse et de communication entre les différentes instances de l'Ordre pour ensuite faire bénéficier tous les membres d'une réflexion objective axée sur la qualité des services rendus par les ingénieurs forestiers.

Discipline et pratique illégale : des balises pour les membres

Au cours de l'année 2003-2004, plusieurs dossiers portés à l'attention du Bureau du syndicat ont été réglés. Les sommes consacrées à cette activité ont diminué encore pour l'exercice financier qui se termine. La décision du Bureau

d'engager une ressource à l'interne pour supporter les aspects légaux traités par l'Ordre a permis de stabiliser ce poste budgétaire devenu imposant depuis quelques années.

Coordination des instances de l'Ordre

Des liens réguliers et respectueux des aspects confidentiels sont assurés entre le Bureau du syndicat, l'inspecteur et la permanence de l'Ordre afin de faire suivre les constats des syndicats et les décisions du Comité de discipline au Comité d'inspection professionnelle, au Comité sur la pratique professionnelle et à la permanence de l'Ordre, laquelle voit ensuite à diffuser les messages qui en découlent aux membres par différents moyens (inspection, avis, articles, cours, etc.). Beaucoup de ce travail doit se rattacher aux aspects légaux concernés.

LES FINANCES DE L'ORDRE SE STABILISENT

Les résultats des vérificateurs montrent un excédent des charges sur les produits de l'ordre de 17 000 \$ attribuable au poste budgétaire lié à la discipline. Le fonds pour la pratique professionnelle créé à cet effet permet d'éponger ce montant. Les autres postes budgétaires, tels que présentés aux états financiers ci-après, ont respecté ou sont demeurés en deçà des prévisions adoptées en début d'année. Le Bureau a par ailleurs convenu de présenter les principaux postes budgétaires en y incluant les salaires des employés du siège social consacrés à ces activités de façon à ce qu'ils soient le plus représentatifs des coûts réels. Ceci explique les différences avec la présentation des états financiers précédents. Le contrôle serré des dépenses continue d'être au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

LE CONGRÈS FORESTIER MONDIAL : UN FRANC SUCCÈS !

Le XI^e Congrès forestier mondial, tenu à Québec du 21 au 28 septembre 2003, a réuni plus de 4 000 personnes de la communauté forestière internationale intéressées par l'avenir des forêts de la planète. Ce fut l'occasion de discuter et d'échanger sur les actions à poser à différentes échelles soit individuelle, communautaire, associative, gouvernementale ou corporative dans le but de contribuer directement et positivement à la gestion, la conservation et la

mise en valeur des forêts, indéniablement sources de vie. Ce vaste exercice avait pour objectif de mettre en commun connaissances et expériences pour culminer vers une *déclaration* dont les principes guideront les décideurs et les forestiers dans leurs gestes quotidiens, notamment en matière de politique forestière et d'aménagement des ressources du milieu forestier.

Les forestiers professionnels sont des acteurs de premier plan pour assurer la diffusion et la mise en application du plan d'action qui a été élaboré lors de ce congrès et la participation active de l'Ordre et de nos collègues des autres provinces a confirmé notre engagement collectif en ce sens. L'Ordre s'est associé aux autres forestiers professionnels du Canada pour présenter un stand d'information sur la profession d'ingénieur forestier et sa contribution au développement durable. Il a également déposé un mémoire volontaire qui a été retenu pour une présentation lors d'une session thématique du congrès.

L'ORDRE ET LE SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe les 45 ordres légalement constitués en vertu de lois professionnelles ou du *Code des professions*. J'y représente l'Ordre, et la secrétaire de l'Ordre, Suzanne Bareil, ing.f., y agit comme déléguée. Le CIQ se réunit quatre fois par année et des dossiers relevant principalement du système professionnel et de l'application du *Code des professions* y sont étudiés. Plusieurs forums d'échanges, au sein desquels l'Ordre délègue un représentant (directeurs généraux, inspection, secrétaires de comité de discipline, syndicat, communication, formation continue) assurent un support aux délibérations du CIQ. Le CIQ a consacré beaucoup de ses efforts à suivre, analyser et commenter les changements survenus au système professionnel depuis quelques années. Le CIQ évalue également l'effet de diverses politiques gouvernementales sur le système professionnel comme par exemple les changements présentement à l'étude au Conseil du trésor concernant la révision de la classification des corps d'emploi dans la Fonction publique québécoise. Le CIQ a notamment rappelé au Conseil du trésor d'effectuer cette démarche dans le respect des lois professionnelles.

DES LIENS RÉGULIERS AVEC DE NOMBREUSES ORGANISATIONS

L'Ordre entretient des relations régulières avec plusieurs organisations qui ont des objectifs connexes aux siens. De plus, les nombreux congrès, colloques et activités de toutes sortes, tenus dans le secteur forestier à chaque année, constituent une démonstration du dynamisme et de l'évolution constante de notre domaine d'activités. L'Ordre participe à plusieurs d'entre eux ou s'y associe lorsque c'est dans l'intérêt des membres (formation continue, réflexion d'envergure, choix d'orientation).

Échanger avec nos collègues sur la scène canadienne

L'Ordre est membre de la Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers (FCAPF). Les compétences requises pour exercer la profession d'ingénieur forestier sont au cœur des échanges entre les différentes associations. Plusieurs sujets d'intérêts communs font l'objet d'échanges et, au besoin, d'actions concertées. La FCAPF a consacré l'essentiel de ses énergies à la préparation et à la présentation d'un stand commun dans le cadre du Congrès forestier mondial en septembre 2003. Les échanges avec nos collègues des autres provinces canadiennes sont toujours une bonne source d'idées et nous permettent souvent de comparer et de valider nos propres actions.

Liens avec la Faculté et les futurs ingénieurs forestiers

L'Ordre continue d'entretenir des liens avec la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Je préside le Comité-conseil au Doyen qui joue un rôle d'orientation stratégique auprès de celui-ci. L'Ordre participe activement à la Semaine des sciences forestières et à plusieurs rencontres annuelles avec les étudiants, notamment par le biais du cours de législation forestière, dont la partie portant sur la déontologie professionnelle est enseignée par la secrétaire de l'Ordre en guise de préparation à l'Examen professionnel, auquel tous les nouveaux membres sont soumis dans les six mois suivant leur admission à l'Ordre. Nous avons également des projets pour des cours de formation continue offerts aux membres de l'Ordre.

Des liens avec les autres utilisateurs

Le partenariat avec la Fondation de la faune du Québec se poursuit avec la remise annuelle de la Bourse Forêt-Faune. Je suis membre du Conseil d'administration de la Fondation resserrant ainsi les liens avec ce secteur d'activités étroitement lié au nôtre. Cette nouvelle association permet d'assurer les contacts de l'Ordre avec les autres utilisateurs des ressources du milieu forestier par le biais de nombreuses activités diversifiées et intéressantes.

COORDINATION ET COMMUNICATION CONSTANTES

Une bonne coordination entre les responsables des dossiers et un lien étroit avec les administrateurs de l'Ordre sont constamment nécessaires pour assurer la cohésion de notre organisation, ce qui exige des efforts soutenus de la part des employés du siège social. Des rencontres régulières nous permettent également de maintenir un contact étroit avec les membres, souvent avec la complicité des sections régionales, dans le but de faire connaître et mieux comprendre les actions de l'Ordre et d'être au fait de leurs préoccupations pour mieux les intégrer dans nos travaux.

Nous avons profité de plusieurs tribunes s'offrant à nous pour faire connaître notre profession et avons développé de nombreux outils de promotion à cet effet. Nous continuons de miser sur des événements formels comme le congrès, le bulletin d'information *L'Aubelle*, des colloques et des activités organisées par les sections régionales, la Semaine de l'arbre et des forêts ainsi que la présence du stand de l'Ordre au Salon de la forêt et à divers événements pour assurer la promotion de notre profession.

L'Ordre utilise de plus en plus les moyens électroniques de communication dans un souci de réduire les coûts mais également avec des objectifs de diminuer les délais d'information. Le site Internet de l'Ordre et l'utilisation du courrier électronique constituent, en ce sens, des plaques tournantes et sont devenus des outils privilégiés par l'Ordre pour assurer ses liens avec les membres.

REMERCIEMENTS

En ce début de troisième mandat, je tiens d'abord à remercier les ingénieurs forestiers pour cet appui renouvelé à diriger les destinées de l'Ordre pour les trois prochaines années.

Les défis qui nous attendent sont nombreux et diversifiés et, comme je l'ai souligné avant l'élection, mon enthousiasme à les relever n'en est que plus stimulé.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier très sincèrement tous les collaborateurs de l'Ordre qui ont largement contribué au dynamisme et à l'efficacité de notre organisation. En premier lieu, je tiens à souligner l'apport constant des membres du Bureau et du Comité administratif. Grâce à leur intérêt et à leur implication soutenue, l'Ordre est en mesure de prendre des décisions éclairées. La nature de plus en plus complexe et la multiplicité des dossiers font que les défis continuent d'être constamment présents au sein de l'Ordre. J'ai beaucoup de considération pour les représentants des sections régionales et pour leur exécutif qui donnent temps et énergie pour notre organisation.

J'aimerais également souligner le formidable support que nous donnent les présidents et les membres des comités de l'Ordre. Sans leur constant dévouement, il serait impossible de remplir pleinement notre rôle comme ordre professionnel. Il en est de même de tous nos représentants à divers organismes nationaux, provinciaux et régionaux qui remplissent un rôle de première importance.

Je souhaite par ailleurs souligner le travail des syndics de l'Ordre, messieurs Carl Charbonneau, ing.f., Yves Barrette, ing.f., Guy Boulianne, ing.f., et André-Côme Lemay, ing.f., qui ont la délicate tâche d'enquêter sur les situations faisant l'objet de demandes d'enquête. Soulignons que messieurs Lemay et Boulianne ont complété leur mandat en cours d'année et ont été remplacés par monsieur Barrette.

Finalement, je veux rendre un hommage tout particulier et bien sincère à mes collaborateurs immédiats du siège social, Pierre, Suzanne, Jacques, Ariane, Nathalie, Andrée, Murielle et Sylvie qui accomplissent une quantité remarquable de travail avec un souci constant de qualité. Dans une petite organisation comme la nôtre qui œuvre dans un contexte budgétaire des plus serrés, il faut constamment faire preuve d'imagination et accomplir des prouesses pour réussir à tout faire et c'est ce qu'ils font avec brio. Merci pour votre support de tous les instants.


Johanne Gauthier, ing.f.
Présidente-directrice générale



PRATIQUE DE LA PROFESSION PLUS!

Les décisions du Comité de discipline contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères solides aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques pour ainsi permettre d'intégrer un processus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier. De plus, ces décisions contribuent aux actions de l'Ordre visant une meilleure protection du public et l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus par les ingénieurs forestiers.

C'est d'ailleurs l'importance du contenu et des conséquences des décisions qui en motivent la publication d'un résumé dans *L'Aubelle* afin que les ingénieurs forestiers puissent bénéficier des clarifications qui sont apportées sur leur pratique professionnelle. De plus, l'Ordre utilise *L'Aubelle* comme véhicule pour informer les ingénieurs forestiers des manières d'intégrer les façons de faire à leur exercice professionnel.

Il est primordial que ces bases puissent s'appliquer de façon concrète et fonctionnelle dans la pratique de la profession et c'est pourquoi le Bureau et plusieurs comités de l'Ordre discutent longuement de la réalité « terrain » des ingénieurs forestiers ainsi que de leurs relations avec les autres intervenants afin d'harmoniser le plus possible les principes déontologiques à la vie professionnelle.

Des fiches professionnelles « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles » se retrouvent d'ailleurs au cartable « Références professionnelles » de l'Ordre reprenant quelques principes décrits dans *L'Aubelle*.

RÈGLEMENTATION DE L'ORDRE

L'exercice de la profession en société : à l'étude à l'Ordre

Depuis de nombreuses années, les ordres professionnels demandent que leurs membres puissent exercer leur profession sous d'autres formes que la société en nom collectif, la seule forme permise actuellement.

Après discussions et analyse par différents groupes de travail, le projet de Loi n° 169, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une Société*, a été sanctionné en 2001. Il donne le pouvoir aux ordres d'adopter un règlement qui permet à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

« L'objectif poursuivi par le projet de loi est de mettre à la disposition des professionnels des formes de regroupement plus variées et mieux adaptées au contexte économique actuel, tout en préservant le principe d'imputabilité et de pleine responsabilité de chaque professionnel pour les actes qu'il accomplit dans l'exercice de sa profession. » (*CIQ 2000, Note au dossier*)

À cet effet, le Bureau de l'Ordre a formé un comité sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société afin de voir les suites que l'Ordre donnera à cette nouvelle disposition législative. Ce comité a débuté ses travaux en cours d'année et se penche sur les nombreuses questions d'ordre légal à régler afin de poursuivre le cheminement.

Comité de formation

L'Office des professions du Québec (OPQ) a fait publier le nouveau règlement en application à l'Ordre sur la formation des ingénieurs forestiers. L'Ordre devra mettre sur pied un nouveau comité de formation selon une nouvelle structure de l'OPQ. Il est prévu que ce comité rassemble des représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, du ministre de l'Éducation, des représentants externes et des membres de l'Ordre.

Équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre travaille à l'élaboration d'un règlement qui permettra de traiter des dossiers de candidats demandant une équivalence de diplôme, comme cela est possible actuellement, en plus de l'équivalence de formation, ce qui sera une nouvelle disposition à l'Ordre. Ce projet de règlement doit être étudié par l'Office des professions du Québec.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et il permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Plusieurs dossiers sont à l'étude et une partie de ceux-ci font l'objet de mises en demeure de la part de l'Ordre. Pendant l'année 2003-2004, une poursuite a été intentée pour pratique illégale de la profession d'ingénieur forestier.

FORUMS PROFESSIONNELS

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines.

Notons la participation active de l'Ordre aux forums des secrétaires de comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation, ainsi qu'aux forums des directeurs généraux et des communications.

BUREAU ET COMITÉ ADMINISTRATIF : PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Au cours de l'année 2003-2004, le Bureau a tenu neuf réunions régulières, tandis que le Comité administratif a tenu cinq réunions régulières.

Priorités de l'Ordre

Le Bureau a fixé les priorités suivantes pour l'année 2003-2004 :

1. Préparer la position de l'Ordre en vue des travaux d'une Commission d'étude sur la gestion des forêts du Québec
 - 1.1. En complétant la tournée de réflexion dans les sections régionales
 - 1.2. En s'alimentant des travaux des comités sur la pratique professionnelle et sur le rendement des forêts
 - 1.3. En s'inspirant des mémoires et positions déjà rendus publics par l'Ordre
 - 1.4. En assurant un leadership dans les débats sur la gestion des forêts du Québec.
2. Officialiser un processus d'harmonisation de l'application des diverses lois et règlements afférents en relation avec la *Loi sur les ingénieurs forestiers*
 - 2.1. En complétant les actions entreprises en 2002-2003 en matière de rôles et responsabilités des ingénieurs forestiers dans l'application des divers programmes d'aménagement forestier (forêts publique et privée)
 - 2.2. En se penchant spécifiquement sur la pratique professionnelle en milieu municipalisé (les RCI, CPTAQ, etc.).
3. Analyser et revoir au besoin les mécanismes et conditions d'admission à l'Ordre
 - 3.1. En participant activement à la révision des programmes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval
 - 3.2. En se penchant sur le stage de travaux pratiques
 - 3.3. En poursuivant les discussions avec la CFPFA (*Canadian Federation of Forest Professional Associations*).
4. Accentuer le développement d'outils technologiques de communications, notamment auprès des membres (volet privé du site Web)
 - 4.1. Pour fournir un accès en ligne à de l'information privée (répertoire des membres, etc.)
 - 4.2. Pour leur fournir des avis et recommandations en matière de pratique professionnelle (ex. : fiches professionnelles).

Admissions et réinscriptions

- Le Comité administratif analyse les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription tardives. Le rapport du Comité d'admission est au présent document.

Dossier disciplinaire

- Le Bureau a entériné la recommandation du Comité de discipline de l'OIFQ dans une décision sur culpabilité et sanction (dossier no 23-00-00001), rendue le 30 janvier 2003, « d'imposer à l'intimé l'obligation de suivre avec succès et à ses frais un cours en déontologie » en lui demandant de suivre dès que possible une formation continue de l'Ordre sur la responsabilité professionnelle en prenant les arrangements nécessaires avec la secrétaire de l'Ordre.

Usurpation de titre

- Le Bureau a adopté le texte de la poursuite pour usurpation du titre d'ingénieur forestier contre M. Jacques Nadeau, Entreprises forestières inc.

Pratique illégale

- Le Bureau a résolu que l'Ordre procède à une poursuite pour pratique illégale contre Denise Bachand, Guy Laroche et Élyse Lafontaine, de Bachand, Laroche, Lafontaine.

Inspection professionnelle

- Le Bureau a adopté le programme d'inspection 2003-2004 ainsi que les modifications proposées à la procédure d'inspection par le Comité d'inspection professionnelle.

Formation continue obligatoire

- Le Bureau a résolu qu'un avis de la secrétaire avisant les membres qui n'ont pas rempli leur obligation de formation, tel que stipulé au *Règlement sur l'activité de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers* portant sur la mise à jour du régime forestier et leur signifiant un dernier délai de 60 jours pour se conformer au règlement, leur soit transmis environ 60 jours avant la date limite d'inscription au tableau, celle-ci devenant conditionnelle à la réception de la déclaration de formation continue obligatoire du membre.

Affaires administratives

- Le Comité administratif a adopté un processus d'embauche pour le directeur général de l'Ordre, qui sera soumis au Bureau pour adoption.
- Le Comité administratif a résolu que le contrat de travail de M. Jacques Moisan, ing.f., comme inspecteur et responsable de la formation continue de l'Ordre, soit permanent à partir du 31 mars 2003.

- Le Bureau a résolu que le Comité administratif documente et procède à l'évaluation de la formule de désignation du président-directeur général de l'Ordre et qu'il fasse des recommandations au Bureau.

Cotisation et affaires financières

- Le Bureau a résolu que la cotisation 2004-2005 soit de 435 \$, soit une augmentation de 10 \$.

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative à la cotisation.

- Le Bureau a adopté une politique de paiement pour les membres ayant présenté un chèque avec provisions insuffisantes soit :

QUE lorsqu'un paiement par chèque fait par un membre à l'Ordre est retourné pour raison de provisions insuffisantes, le paiement régularisant la situation devra être fait par chèque visé ou par mandat-poste.

- Le Comité administratif a revu et adopté la politique concernant les frais de déplacements et de séjour de l'Ordre.

- Le Comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie régulièrement les états des revenus et dépenses.

- Le Comité administratif a adopté les nouvelles tarifications administratives concernant l'ensemble des services offerts aux membres et à l'extérieur.

- Le Bureau a autorisé la présidente-directrice générale, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.

- Le Bureau a autorisé que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la présidente-directrice générale et du trésorier y apparaissent.

- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.

- Le Bureau et le Comité administratif attribuent le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.

- Le Bureau a résolu que des frais administratifs de 10 \$ soient appliqués à toute demande du statut de retraité en cours d'année et que la description du statut de membre retraité soit la suivante :

Le statut de cotisation de membre retraité est octroyé par résolution du Bureau à un membre qui n'exerce plus la profession d'ingénieur forestier et qui a signé et retourné à l'Ordre la « Demande du statut de membre retraité ».

Ce privilège ne s'applique pas à un retraité qui continue d'exercer sa profession à temps complet ou partiel, à son propre compte ou comme consultant.

La cotisation établie pour ce statut est de 15% de la cotisation régulière et s'applique à partir du mois suivant l'octroi du statut par le Bureau.

Radiations

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe I, du *Code des professions*, le Bureau a radié trois personnes pour non-paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau en 2003-2004.

Élections

- Le Bureau adopte annuellement l'échéancier des élections.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du Comité administratif.

Comités de l'Ordre

- Le Bureau a entériné les modifications au mandat du Comité d'examineurs ainsi que sa nouvelle dénomination, soit le Comité d'admission.
- Le Bureau a adopté la dissolution du Comité sur le dictionnaire forestier bilingue, son mandat étant réalisé.
- Le Bureau a nommé M. Noël Pelletier au Comité de révision des plaintes et M. Robert Laflamme comme membre substitut.
- Le Bureau a nommé M. Adélar Couture, ing.f., au Comité de discipline pour un mandat de trois ans.
- Le Bureau a nommé MM. Luc Bouthillier, ing.f., et Dave Chamberlain, ing.f., au Comité sur le rendement des forêts, la possibilité forestière et l'allocation des bois.
- Le Bureau a nommé M. Pierre Breton, ing.f., directeur des communications, secrétaire du Comité des distinctions.
- Le Bureau a résolu que M^{me} Andrée Lachance soit nommée comme secrétaire adjointe du Comité de discipline.
- Le Bureau a résolu que M. Noël Pelletier soit élu comme administrateur nommé au Comité administratif.

Nominations et délégation

- Le Bureau a délégué la présidente-directrice générale comme représentante au Conseil interprofessionnel du Québec et la secrétaire de l'Ordre comme substitut.
- Le Bureau a résolu de déléguer à la secrétaire de l'Ordre le pouvoir de choisir parmi les membres du Comité de révision des plaintes, nommés par le Bureau, les trois membres qui formeront le Comité de révision pour un dossier.
- Le Bureau a nommé M. Yves Barrette, ing.f., au poste de syndic adjoint de l'Ordre pour un mandat de quatre ans et a résolu que l'année de fin des mandats des syndics soit différente de celle de la présidence.
- Le Bureau a entériné la nomination de M^{me} Ariane Imreh à titre de procureure de l'Ordre.
- Le Bureau a nommé M. Michel Boisvert, ing.f., administrateur de la section régionale de Mauricie – Bois-Francs, en remplacement de M. Karl Lamontagne, ing.f., pour terminer le mandat jusqu'en avril 2004.
- Le Bureau a nommé M. André-Côme Lemay, ing.f., comme représentant de l'Ordre au comité administratif des Amis de la Maison de l'arbre, sur recommandation de la section régionale de Montréal, pour un mandat de deux ans.
- Le Bureau a résolu que M. Jacques Moisan, ing.f., soit le représentant de l'Ordre au comité scientifique d'examen du calcul de possibilité, et que la présidente-directrice générale le remplace au besoin.

Distinctions de l'Ordre

- Le Bureau a étudié les recommandations du Comité des distinctions et désigné les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière (voir encadré dans le rapport du directeur des communications et de la foresterie).

Affaires extérieures

- Le Bureau a résolu que les actions suivantes soit mises de l'avant en lien avec notre membership au Conseil du paysage québécois:
 1. approuver la modification des statuts du Conseil du paysage québécois;
 2. ne pas postuler pour un siège au nouveau C.A.;
 3. demeurer membre corporatif du Conseil, conditionnellement à la détermination des conditions, laquelle reste à faire.

Congrès

- Le Bureau a résolu que l'assemblée générale 2003 ait lieu au Centre des congrès de Québec, dans le cadre du Congrès forestier mondial 2003, le 24 septembre 2003.
- Le Bureau a résolu que le thème du congrès 2004, organisé par la section régionale de Montréal, soit « À l'orée d'une forêt repensée ».
- Le Bureau a résolu que le congrès 2004 se tienne à l'Hôtel Gray Rocks de Mont-Tremblant, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2004.

Positions de l'Ordre

- Le Bureau a adopté un plan d'action, un plan de communication ainsi qu'un échéancier concernant la position de l'Ordre dans le dossier de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*.
- Le Bureau a pris connaissance du texte de l'Accord canadien sur la forêt ainsi que de la nouvelle et cinquième Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) et s'est dit favorable à cette démarche. Il a donc été résolu de signer l'Accord canadien sur la forêt 2003.

Discussions au Bureau et au Comité administratif

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au Comité administratif au cours de l'exercice :

- La mise sur pied de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*.
- Le contenu du Mémoire de l'Ordre qui sera déposé à la Commission.
- L'harmonisation de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et de la *Loi sur les forêts* : l'application concernant la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers par l'adoption notamment d'un tableau sur la responsabilité professionnelle concernant les plans et rapports d'aménagement forestier.
- La pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en lien avec la *Loi sur la protection du territoire agricole*.
- La révision du fonctionnement du siège social de l'Ordre.

Suzanne Bareil

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



MÉMOIRE DE L'ORDRE À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE: UNE RÉFLEXION ÉLARGIE

Dans le cadre de la tenue de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, l'Ordre a poursuivi en 2003-2004 une tournée auprès de ses membres destinée à recueillir leurs avis et à valider certains des constats posés dans le cadre des différentes réflexions effectuées depuis quelques années. Toutes les sections auront été consultées entre avril 2003 et juin 2004.

Outre les consultations régionales, la réflexion de l'Ordre est inspirée par des dossiers du Bureau du syndic, l'inspection professionnelle, le Comité sur la pratique professionnelle, le Comité sur le rendement des forêts, la possibilité forestière et l'allocation des bois, et un comité aviseur pour la rédaction du Mémoire.

Cette démarche mènera l'Ordre à déposer son Mémoire au début de juillet 2004 alors que les étapes suivantes d'échanges avec la Commission (rencontres, discussions, etc.) se tiendront au cours de l'année 2004-2005.

UNE PRÉSENCE TANGIBLE AU XII^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

En septembre 2003, le XII^e Congrès forestier mondial, organisé conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, sous les auspices de la FAO, a permis à plus de 4 000 personnes venues de plus de 140 pays de convenir des principes à respecter et des gestes à poser pour assurer l'avenir des forêts du monde entier. L'événement a été unanimement reconnu comme un franc succès par l'ensemble des participants et par toute la communauté forestière.

Le tout s'est terminé par l'adoption d'une déclaration finale, laquelle synthétise les préoccupations et les principales intentions des participants en matière de protection et de mise en valeur des ressources forestières mondiales.

Lancement de l'édition spéciale du Dictionnaire de la foresterie

C'est dans le cadre du XII^e Congrès forestier mondial qu'a été lancée la nouvelle édition spéciale trilingue du *Dictionnaire de la foresterie*. Cette nouvelle version du Dictionnaire a été rendue possible grâce à la contribution financière du XII^e Congrès forestier mondial et de ses partenaires financiers, dont principalement la compagnie Kruger inc. La mise à jour du *Dictionnaire de la foresterie* est une fois de plus l'œuvre de M. Marc Côté, ing.f., coordonnateur et âme de tout ce projet.

Le Dictionnaire était en vente au stand que l'Ordre présentait dans le cadre de l'exposition du Congrès en collaboration avec les autres associations de forestiers professionnels du Canada. On y effectuait également la distribution gratuite du Dictionnaire aux étudiants inscrits au congrès, gracieuseté des organisateurs de l'événement. Cette activité a largement contribué à l'achalandage soutenu qu'a connu le stand de l'Ordre, lequel a également permis de mettre en valeur les outils d'encadrement de la pratique professionnelle dont se sont dotées la majorité des provinces canadiennes dans le secteur forestier.

Un suivi médiatique

Le XII^e Congrès forestier mondial a fait l'objet d'une couverture médiatique soutenue. L'Ordre y a participé en accordant quelques entrevues pendant la durée de l'événement. Tout d'abord, la présidente-directrice générale de l'Ordre, M^{me} Johanne Gauthier, a accordé deux entrevues aux réseaux de télévision TVA et Global-TV. Les échanges ont particulièrement porté sur la teneur et la portée du Congrès, de même que sur la coupe à blanc de forêts au Québec. Ce dernier débat avait été amorcé à la suite des sorties publiques de certains groupes environnementaux qui critiquaient les pratiques forestières actuelles. Ces interventions ont permis d'apporter des nuances et des précisions importantes pour éclairer le débat. L'Ordre a par la suite senti le besoin d' étoffer sa position et d'apporter un éclairage plus complet par l'émission d'un communiqué sur la coupe totale.

Enfin, à la clôture du Congrès, l'Ordre a accordé une entrevue radiophonique qui a été reprise au bulletin de nouvelles de Québec à la première chaîne de Radio-Canada. On y a commenté un des éléments de la déclaration finale du Congrès, laquelle invite les maisons d'enseignement et les professionnels à élargir leurs champs de préoccupations de façon à prendre en compte toutes les dimensions de la foresterie sur les plans social, environnemental et économique.

Des communiqués de l'Ordre

• Bilan du Congrès forestier mondial

Au sortir du Congrès forestier mondial, l'Ordre a émis un communiqué dans lequel il a constaté que l'événement avait été l'occasion de multiples discussions sur la gestion et la mise en valeur des ressources forestières. On y a souligné que plusieurs échanges ont porté sur l'importance de la participation des intervenants et des communautés aux processus décisionnels ainsi que sur les pratiques forestières elles-mêmes, lesquelles suscitent des interrogations de la part du public et des médias. Dans ce contexte, et compte tenu des engagements pris par le nouveau gouvernement du Québec, l'Ordre a invité le gouvernement québécois à démarrer rapidement les travaux de la commission d'étude promise sur la gestion forestière québécoise.

• La coupe totale

Comme le XII^e Congrès forestier mondial a été l'occasion de multiples discussions sur les pratiques forestières et plus particulièrement sur la coupe à blanc des forêts québécoises et canadiennes, l'Ordre a trouvé important de clarifier le sujet afin que le public et les intervenants comprennent bien de quoi il est question. Le communiqué a principalement tenu à signaler qu'il s'agit d'une pratique qui s'applique encore et qui s'améliore. Dans la plupart des interventions publiques faites sur ce sujet, l'Ordre a remarqué que les différentes opinions exprimées divergeaient sur la définition ou sur l'existence même de la coupe à blanc. On a donc souligné l'importance de comprendre que, peu importe le nom qu'on lui donne, la récolte de l'ensemble des arbres de dimensions commerciales sur des superficies forestières se pratique toujours au Québec, mais que ce type d'intervention n'est pas forcément néfaste pour le milieu forestier. L'Ordre a choisi

de nommer cette pratique la « coupe totale ». Les facteurs importants à considérer pour bien l'appliquer sont le choix des peuplements, de leur étendue, de leur répartition dans l'espace ainsi que des méthodes de travail utilisées.

Le communiqué de l'Ordre était accompagné d'une fiche technique qui pose un regard sur les principaux enjeux reliés à l'utilisation de la coupe totale dans le cadre du Régime forestier québécois et qui formule des recommandations visant une amélioration de la situation actuelle. On y insiste sur l'importance de poursuivre les améliorations aux pratiques actuelles, notamment par une meilleure protection de la haute régénération et une meilleure répartition des coupes dans l'espace et dans le temps. On y insiste également sur la nécessité de se préoccuper des vieilles forêts et d'expérimenter de nouvelles méthodes comme la « coupe à rétention variable ». On y souligne enfin l'importance de prendre en compte la dimension du paysage dans la planification forestière.

L'ORDRE PARTICIPE AUX CONSULTATIONS SUR LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (OPMV) ET SUR L'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

C'est par le biais de lettres aux sous-ministres concernés que l'Ordre a fourni ses commentaires dans le cadre de deux consultations, tenues à l'automne 2003, par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec (MRNFPQ), soit sur les « Objectifs de protection et mise en valeur des ressources du milieu forestier » et sur l'« Affectation du territoire public ».

Dans le premier cas, l'Ordre a souscrit de façon générale aux orientations proposées, tout en soulignant la quasi absence d'objectifs de mise en valeur, contrairement à ceux concernant la protection qui sont beaucoup plus élaborés. L'Ordre a notamment insisté sur l'importance de régionaliser plusieurs des mesures proposées, de façon à en moduler les impacts selon la dynamique forestière des différentes régions. Il a aussi invité le MRNFPQ à intégrer cette réflexion à un exercice plus global qui devrait se faire rapidement et qui permettrait de mettre en place une politique éclairée d'intensification de l'aménagement forestier.

Concernant l'affectation du territoire forestier, l'Ordre considère que la confection de plans d'affectation du territoire public est un exercice essentiel de planification intégrée de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources à l'échelle du territoire. Ces plans devront donc rappeler et respecter tous les critères du développement durable afin de soutenir la volonté d'une action gouvernementale globale en la matière. On y souligne également que la concrétisation des principes de la planification intégrée désirée par le gouvernement nécessitera une mécanique d'application logique et souple.

LE SITE INTERNET DE L'ORDRE : UNE NOUVELLE SECTION RÉSERVÉE AUX INGÉNIEURS FORESTIERS

Toujours soucieux de favoriser une meilleure communication avec les ingénieurs forestiers et d'utiliser les nouveaux outils technologiques, l'Ordre propose désormais une section de son site Internet exclusivement réservée à ses membres. On peut accéder à cette section du site à l'aide d'un mot de passe initialement fourni par l'Ordre et que les membres peuvent par la suite personnaliser pour assurer une totale confidentialité.

Cette section permet aux membres de l'Ordre d'accéder à diverses informations qui ne sont pas forcément de nature publique. Le premier outil offert sur ce volet du site est la base de données des membres qui permet d'effectuer des recherches ou offre la possibilité pour les membres de modifier leurs coordonnées à partir de leur poste de travail. Ce nouvel outil donne accès à la liste des membres tenue à jour en temps réel, ce qui en assure une actualité optimale (contrairement à la version imprimée du bottin qui perd de sa précision au fil des mois). On compte ainsi fournir un meilleur service tout en effectuant des économies, puisqu'on prévoit une diminution de la demande pour la version imprimée, laquelle continuera d'être offerte pour un certain temps à ceux qui en feront la demande.

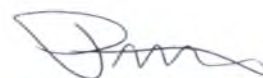
D'autres services seront progressivement ajoutés à cette section, notamment pour l'inscription en ligne à certains événements.

BOURSE FORÊT-FAUNE 2003 À MARTIN BARRETTE, ing.f.

Remise lors du souper-conférence, tenu dans le cadre de l'assemblée générale de l'Ordre, le 24 septembre 2003, en présence de Mme Johanne Gauthier, du ministre des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, M. Pierre Corbeil, et du président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, M. Bernard Beaudin, la Bourse Forêt-Faune 2003 a été attribuée à M. Martin Barrette, ing.f., pour son projet intitulé : « Problématique du cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti; caractérisation de la forêt primitive et évolution des paysages à l'introduction du cerf ». Ce projet vise une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers de l'île d'Anticosti, laquelle permettra, à terme, de maintenir l'habitat du cerf de Virginie sur l'île.

PRIX DE L'ORDRE 2003 À CARL BERGERON

Le Prix de l'Ordre 2003 a été remis à M. Carl Bergeron, étudiant en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. M. Bergeron s'est vu remettre une bourse au montant de 750 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique.



Pierre Breton, ing.f.

Directeur des communications et de la foresterie

LES DISTINCTIONS 2003 DE L'ORDRE

« INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE »

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.

Cette année, le choix du Bureau de l'Ordre s'est arrêté sur deux candidats ex æquo, soit messieurs Jean-Louis Kérouac, ing.f., et Gérard Szaraz, ing.f.

Par cette double nomination, l'Ordre a tenu à souligner le travail remarquable de ces deux ingénieurs forestiers, directement responsables du succès du XII^e Congrès forestier mondial. Rappelons que cet événement se tenait à Québec du 21 au 28 septembre 2003 et qu'il était organisé conjointement par le Canada et le Québec. Il rassemblait des participants de tous les continents, intéressés de près ou de loin à la forêt.

M. Jean-Louis Kérouac agissait à titre de secrétaire général du Congrès, tandis que M. Gérard Szaraz cumulait les fonctions de directeur des opérations et du programme.

Le dynamisme, la persévérance et le doigté démontrés par les deux récipiendaires tout au long de l'organisation de cet événement ont permis d'atteindre et même de dépasser les objectifs initiaux du Congrès.

Dans un contexte particulièrement exigeant, chacun, selon ses responsabilités, a largement contribué à faire du XII^e Congrès forestier mondial un succès dont les retombées rejaillissent sur la communauté forestière québécoise et canadienne, de même que sur les professionnels qui ont participé à son organisation.

Jean-Louis Kérouac, ing.f.

Le défi que M. Jean-Louis Kérouac a accepté de relever en 2001 était de taille : assurer la coordination du Secrétariat du XII^e Congrès forestier mondial, c'est-à-dire la coordination de l'ensemble des opérations devant mener à la

tenu du Congrès ainsi que la supervision de toutes les étapes préparatoires. On peut imaginer l'ampleur de la tâche à accomplir et les embûches susceptibles de survenir en cours de route. M. Kérouac a su puiser dans sa vaste expérience de consultant spécialisé en foresterie internationale pour faire face à des problématiques aussi nombreuses que diversifiées.

Les multiples facettes liées à une telle organisation, comme la thématique, les communications, la logistique, le financement, le protocole ou les activités sociales, nécessitaient la mise sur pied d'une équipe compétente. Jean-Louis Kérouac a su s'adjoindre et diriger une brochette de collaborateurs (près d'une trentaine de personnes au moment du congrès) dont les réalisations témoignent de la qualité du travail.

Gérard Szaraz, ing.f.

M. Gérard Szaraz a été le premier collaborateur recruté par M. Jean-Louis Kérouac pour le second dans ses responsabilités au Congrès forestier mondial 2003. Fort de sa vaste expérience en foresterie internationale et habile dans les trois langues officielles de l'événement (le français, l'anglais et l'espagnol), M. Szaraz s'est montré non seulement un collaborateur de tous les instants, mais également un artisan de premier plan dans le succès de l'événement.

Grâce à la qualité du travail de M. Szaraz et de ses collaborateurs, le thème adopté a permis aux participants d'explorer différentes voies novatrices pour faire face aux problèmes actuels et émergents, incluant ceux qui sont de nature intersectorielle et interdisciplinaire. Tout a donc été mis en œuvre pour diriger et faciliter les discussions entre les participants.

DISTINCTION « HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La Distinction « Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Le choix du Bureau de l'Ordre s'est arrêté cette année sur M. Jean-Marc Drolet.

Jean-Marc Drolet

L'Ordre a retenu cette année la candidature de M. Jean-Marc Drolet afin de souligner sa large contribution à de nombreuses initiatives qui ont marqué l'évolution de la gestion des forêts privées et de la pratique des ingénieurs forestiers dans ce secteur d'activité.

Le Comité des distinctions de l'Ordre a particulièrement noté le nombre et l'importance des réalisations auxquelles M. Drolet a étroitement collaborées au cours de sa longue carrière. Les membres du comité ont également noté le nombre de professionnels et d'ingénieurs forestiers avec lesquels il a collaboré, souvent à titre de superviseur. La vaste gamme de membres de l'Ordre qui ont tenu à appuyer sa candidature témoigne de façon élogieuse de la qualité de la collaboration et de l'encadrement que M. Drolet a su entretenir au fil des ans.

Signalons d'abord que la carrière de M. Drolet s'est déroulée essentiellement pour la même organisation, soit l'Office – maintenant devenu le Syndicat – des producteurs de bois de la région de Québec. Depuis ses débuts, comme commis de bureau, en 1965, jusqu'à son accession au poste de directeur général, qu'il a occupé pendant 27 ans, il a progressivement fait sa marque au sein du Syndicat, jusqu'à en faire une organisation aujourd'hui considérée comme dynamique et novatrice.

M. Drolet a donc étroitement contribué à l'établissement de tout le système de gestion des forêts privées, tel qu'on le connaît maintenant, et son expérience constitue une référence incontournable pour cette page importante de notre histoire forestière.



INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, à l'instar de tous les ordres professionnels visés par le *Code des professions*, doit contrôler l'exercice de la profession par ses membres afin de réaliser son mandat principal consistant à assurer la protection du public.

Le contrôle de la compétence des membres de l'Ordre incombe à l'inspection professionnelle qui surveille l'exercice de la profession par l'entremise de l'inspecteur.

À cette fin, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a recommandé au Bureau l'adoption du programme d'inspection professionnelle pour l'année 2003-2004. L'adoption de ce programme par le Bureau, le 13 juin 2003, a amorcé le processus de réalisation dudit programme.

Rappel des éléments de base du programme d'inspection professionnelle 2003-2004

- Inspecter environ 100 membres, individuellement ou en groupes, qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres impliqués dans l'évaluation des rendements forestiers et des calculs de possibilité forestière en vertu de la *Loi sur les forêts*.
- Transmettre l'*Examen professionnel*, avec un délai de six mois pour le compléter, à tous les membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

La réalisation du programme suit les étapes suivantes : publication du programme d'inspection professionnelle 2003-2004 dans l'édition de *L'Aubelle* – Été 2003 (n° 144), adoption par le CIP de la liste des membres à inspecter, envoi du *Questionnaire préalable à la visite d'inspection professionnelle*, détermination des dates de visites avec les membres et envoi de l'*Avis de vérification*. Par la suite, les visites sont réalisées. Le processus se termine lorsque le CIP effectue un bilan du programme de l'année et informe le Bureau des constats faits en cours d'année.

Pour le membre, l'inspection se déroule selon le processus suivant. Dans un premier temps, il reçoit la documentation (lettre de transmission, programme d'inspection professionnelle 2003-2004, *Questionnaire préalable à la visite d'inspection professionnelle*, *Déclaration de formation continue*, schéma explicatif du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers*). En second lieu, le membre répond au questionnaire et transmet ses réponses à l'inspecteur dans les délais indiqués. Ensuite, une date de visite est fixée et confirmée par l'*Avis de vérification*. La visite a lieu à la date convenue sur le lieu de travail de l'ingénieur forestier, le processus se terminant, pour le membre, par la réception du rapport d'inspection professionnelle.

Quelques constats

Bien que le processus d'inspection professionnelle soit individuel, il est possible de dégager de l'ensemble des visites certains constats. Ainsi, pour les membres affectés aux calculs de possibilité forestière, on constate une mise à niveau des connaissances de l'ordre de 159 heures, en moyenne pour trois ans, par les ingénieurs forestiers concernés. La mesure de cet investissement en formation continue a pu se faire notamment par l'examen des déclarations de formation continue portant sur les trois dernières années.

On constate aussi que la structure de réalisation repose sur le travail d'équipe où les expertises et expériences variées des membres sont mises à contribution tout en permettant, en général, d'identifier facilement les responsabilités de chaque professionnel dans le processus.

Le travail des professionnels s'exerce souvent dans des conditions exigeantes. On constate que l'échéancier de travail est serré et que le processus de détermination de la possibilité forestière se déroule dans un contexte où des développements techniques et méthodologiques s'effectuent en même temps. Ce contexte global a conduit à formuler aux membres concernés les recommandations suivantes, qui s'appliquent aussi aux membres exerçant dans d'autres domaines de pratique :

BILAN FACTUEL

Nombre de *Questionnaires préalables à la visite d'inspection professionnelle* envoyés initialement : 102

Nombre de visites réalisées : 88 (100%)

Ingénieur forestier : 82 (93,2%)

Ingénieure forestière : 6 (6,8%)

Secteur de pratique	Nombre	%
MRNFP (calculs de possibilité forestière)	30	34,1
À l'emploi de bénéficiaires de CAAF	16	18,2
En forêt privée	14	15,9
En pratique privée	12	13,6
Au sein d'une industrie	5	5,7
À l'emploi d'une coopérative	4	4,5
Entrepreneurs en travaux sylvicoles	4	4,5
Autres	3	3,3
Total	88	100 %

N.B. Des visites ont eu lieu dans toutes les régions du Québec sauf en Abitibi-Témiscamingue.

Nombre d'*Examens professionnels* complétés : 13

- l'ingénieur forestier est responsable de ce qu'il fait et il est soumis à une obligation de moyens, c'est à dire d'utiliser avec discernement les meilleurs outils à sa disposition en regard du mandat qui lui est confié;
- l'ingénieur forestier doit documenter toutes les étapes du processus de réalisation de ses dossiers et organiser et structurer, au quotidien, les informations (classement, conservation, logique, processus décisionnel, etc.);
- l'ingénieur forestier doit se référer fréquemment au *Guide de pratique professionnelle* de l'Ordre qui rappelle, entre autres, que le dépôt des résultats du processus de détermination des possibilités forestières constitue, dans les faits, pour l'ingénieur forestier, un rapport professionnel remis à son client : « L'ingénieur forestier a régulièrement à produire des rapports en lien avec ses activités professionnelles. Pour la rédaction du rapport, il doit tenir compte de la finalité du document et de l'utilisation qui en sera faite. À cet égard, il devra y faire les mentions, les recommandations et les réserves requises pour s'acquitter de son devoir d'information du client. » (*Guide de pratique professionnelle*, page 9);
- l'ingénieur forestier devrait identifier tous les besoins en informations et signifier par écrit, à ses clients, ce qui devrait faire l'objet de suivis, de recherche ou d'analyse de manière à disposer de connaissances additionnelles pour les prochains calculs.

Perspectives pour 2004-2005 en inspection professionnelle

Le programme d'inspection professionnelle 2004-2005, adopté par le Bureau le 18 juin 2004, prévoit :

- Inspecter environ 100 membres, individuellement ou en groupes, qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4^e, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres exerçant en milieu municipal et ceux impliqués dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
- Transmettre l'*Examen professionnel* de l'Ordre, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

FORMATION CONTINUE

L'année 2003-2004 a encore été une année où les activités de formation continue offertes aux membres ont été nombreuses, variées et de qualité.

Le tableau ci-contre présente la liste des activités de formation continue pour lesquelles l'Ordre a émis des UEC (unité d'éducation continue), au cours de la dernière année, aux ingénieurs forestiers qui en ont fait la demande.

Notons également qu'au cours de l'année environ 33 ingénieurs forestiers ont collectivement complété 227 questionnaires sur un ou des chapitres du *Manuel de foresterie*.

Ce tableau ne reflète toutefois pas fidèlement le portrait de l'ensemble des activités de formation continue auxquelles les membres ont participé au cours de la dernière année, car il ne contient que la liste des activités pour lesquelles l'Ordre a émis des UEC. La SOFÉDUC, dont l'Ordre est membre, est l'organisme qui encadre l'émission de ces unités.

À titre de comparaison, et pour illustrer le constat décrit au paragraphe précédent, voici une compilation des données issues des déclarations de formation continue des membres rencontrés en inspection professionnelle au cours de la dernière année. Ainsi, pour 86 membres retenus pour fin de compilation, on constate qu'environ 8 800 heures ont été consacrées à des activités de formation continue au cours des trois dernières années, la moyenne se situant donc autour de 100 heures.

La compilation des UEC émises à ces membres, pour la même période de référence, indique un total de 163 UEC. Le nombre d'UEC émis correspond à 1 630 heures de formation continue pour la période. Ainsi, on constate que l'émission d'UEC correspond, dans ce cas, à environ 20% du temps effectivement consacré par ces membres à parfaire leurs connaissances, de diverses manières, au cours des trois dernières années.

Enfin, et à titre d'information, ce bilan a aussi permis de constater que les membres affectés aux calculs de la possibilité forestière pour le MRNFP ont, en moyenne, consacré 159 heures

Activités de formation continue	UEC* émises
Colloque « Les stratégies de sylviculture intensive en forêt feuillue »	45,6
La voirie forestière (cours 3 jours)	12,0
Sylva II (cours 4 jours)	78,4
Techniques sylvicoles de la lutte au charançon du pin blanc et à la rouille vésiculeuse du pin blanc (cours 1 jour)	4,4
Charançon et rouille vésiculeuse du pin blanc (cours 1 jour)	2,4
La gestion de l'eau en milieu forestier (cours 1 jour)	1,8
Colloque « Considérations économiques et aménagement du territoire forestier »	106,4
Colloque « Aménagement intégré des ressources »	7,5
Le jardinage au Québec : protection de plantations feuillues (cours 1/2 journée)	2,4
La biodiversité, les habitats fauniques et les espèces menacées (cours 1 jour)	5,5
La foresterie en milieu municipalisé : des perceptions et des outils à partager (cours 1 jour)	74,2
Colloque « Des arbres sur ma ferme »	4,8
Séminaire sur la recherche forestière en Mauricie	10,5
Total	355,9

* Une Unité d'Éducation Continue (UEC) équivaut à 10 heures de formation.

à la formation continue au cours des trois dernières années, alors que les autres membres inspectés ont une moyenne de 72 heures pour la même période de référence.

En terminant, notons que l'examen du nombre d'heures consacrées à la formation continue en fonction de cohortes d'ancienneté (0-10 ans, 10-20 ans, etc.) ne montre pas de réelle différence, si ce n'est que les membres ayant moins de dix ans de pratique ont consacré un peu moins de temps à se perfectionner.


Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.
 Inspecteur et responsable de la formation continue



Le Bureau du syndic est responsable d'un aspect important découlant du mandat de protection du public de l'Ordre, soit la gestion des dossiers d'enquête disciplinaire concernant les membres.

À cet effet, le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au *Code des professions*, à la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette Loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires.

Cette année, la composition du Bureau du syndic s'est vu augmentée par l'arrivée de la procureure, M^e Ariane Imreh, et du syndic adjoint, M. Yves Barrette, ing.f., alors que MM. Guy Boulianne, ing.f., et André-Côme Lemay, ing.f., syndics adjoints, se sont retirés.

Au 31 mars 2003, vingt-neuf (29) dossiers d'enquête étaient toujours ouverts. Du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, le Bureau du syndic a ouvert dix-huit (18) nouveaux dossiers d'enquête.

Le tableau 1 présente le bilan des dossiers de discipline traités au cours de la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Les demandes d'enquête proviennent de plusieurs sources d'information. Toutefois, 65% des demandes sont acheminées au syndic par des membres de l'Ordre (demande individuelle ou à la demande de leur employeur).

Le tiers des demandes concerne des actes professionnels commis en forêts publiques et plus de la moitié origine de problématiques vécues en forêts privées.

Parmi les dossiers actifs entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, deux (2) dossiers se sont terminés par le dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline. Quatre (4) dossiers en tout ont fait l'objet d'auditions devant le Comité de discipline.

Par ailleurs, quatre (4) dossiers ont été traités en appel devant le Tribunal des professions. Parmi ceux-ci, il y en a deux (2) dont l'audition a eu lieu et pour lesquels une décision est en attente. Deux (2) dossiers sont fixés devant le Tribunal des professions pour audition à l'automne et dans lesquels les mémoires d'appel ont été produits. Le rapport du Comité de discipline traite en détails de ces dossiers.

Parmi les dossiers actifs durant la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, 3 dossiers ont été soumis à la conciliation et 1 dossier a été réglé par conciliation. Aucun dossier n'a été soumis au conseil d'arbitrage.

Plusieurs membres demandent des informations en regard du cheminement d'un dossier d'enquête. Il apparaît opportun de rappeler les différentes étapes d'une enquête disciplinaire.

La demande d'enquête peut provenir par exemple d'une information téléphonique. À ce moment, l'écoute attentive des propos tenus, l'établissement d'un dialogue franc permettent de déterminer le bien-fondé d'ouvrir une enquête ou de conseiller le plaignant sur la ou les façons de régler la problématique présentée.

La demande d'enquête peut également parvenir au Bureau du syndic par écrit. Celle-ci se présente comme une lettre expliquant la

situation. Un dossier détaillé peut accompagner cette lettre. À ce moment, un numéro de dossier est attribué.

Une lettre accusant réception et informant le plaignant du numéro de dossier d'enquête lui est alors acheminée.

Le dossier est ensuite traité par le syndic ou le syndic adjoint. Après enquête, le dossier est acheminé en fonction des conclusions auxquelles sont parvenus les enquêteurs, soit :

- une recommandation d'enquête particulière peut être faite au Comité d'inspection professionnelle;
- une plainte peut être déposée au Comité de discipline;
- le dossier peut se régler par conciliation;
- la décision peut être de fermer le dossier et de ne pas porter plainte.

Dans les cas de recommandation au Comité d'inspection professionnelle et de décision de ne pas porter plainte, le syndic ou le syndic adjoint doit informer le plaignant des motifs appuyant sa décision. Le plaignant dispose alors d'un délai de 30 jours pour porter le dossier à l'attention du Comité de révision des plaintes. En ce qui a trait à la décision de porter une plainte, un projet de plainte est rédigé et analysé avec le procureur du Bureau du syndic.


Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.
Syndic

TABEAU 1
Bilan des dossiers de discipline traités du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2003	Dossiers ouverts durant la période du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004	Dossiers fermés au 31 mars 2004	Dossiers actifs au 31 mars 2004
29	18	7	40

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *C.p.*, art. 109 et suivants);
- Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;
- Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f.
Arthur Bérubé, ing.f.
Michel Boisvert, ing.f. (jusqu'en novembre 2003)
Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente*
Denise Moranville, ing.f.
André Proulx, ing.f.
Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 2

Principaux points traités lors des réunions du Comité d'inspection professionnelle (CIP):

- Adoption du programme d'inspection professionnelle et recommandation d'adoption au Bureau.
- Adoption de la liste des membres à inspecter en application du programme adopté par le Bureau.
- Suivi des dossiers d'inspection professionnelle de programmes antérieurs.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle 2003-2004.
- Révision du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle*.
- Adoption des rapports de visites d'inspection professionnelle 2003-2004 transmis aux membres par le CIP.
- Réflexion sur la façon de traiter l'inspection professionnelle en lien avec les membres de l'Ordre qui n'exercent pas directement dans le champ de pratique de la profession d'ingénieur forestier.

Au cours de l'année, le CIP a constaté, à la suite d'une visite régulière d'inspection professionnelle, des faits qui l'ont amené à soumettre ceux-ci à la considération du Bureau du syndic, en vertu du dernier paragraphe de l'article 112 du *Code des professions*.

Au cours de l'année, la secrétaire de l'Ordre a fait une présentation aux membres du CIP sur les aspects légaux de l'inspection professionnelle.



Yvette Jean Bernier, ing.f.

Présidente du comité d'inspection professionnelle

Programme d'inspection professionnelle 2003-2004

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Bureau.
9. Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2003-2004

1. Inspecter environ 100 membres, individuellement ou en groupes, qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres impliqués dans l'évaluation des rendements forestiers et des calculs de possibilité forestière en vertu de la *Loi sur les forêts*.
2. Transmettre l'*Examen professionnel*, avec un délai de 6 mois pour le compléter, à tous les membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Entendre toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean Pâquet, avocat, *président*
Louis Archambault, ing.f.
Yves Barrette, ing.f. (jusqu'en août 2003)
Viateur Beaulieu, ing.f.
Gilles Boily, ing.f.
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.
Gaston Côté, ing.f.
Adélard Couture, ing.f.
Linda Drouin, ing.f.
Gilles Frisque, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S):

Le Comité a tenu 4 demi-journées d'audience concernant 4 plaintes disciplinaires.

Les dates de séances indiquées pour chaque cause ou dossier représentent les jours de séances tenues pour l'année en cours.

1. Dossier 23-03-00002

Séance tenue le 25 février 2004 (audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte:

1°, 3° et 5° L'intimé a, lors de la préparation d'un rapport d'exécution portant le numéro [...] concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser selon la prescription [...] pour un client, attesté sans avoir une connaissance complète des faits que tous les travaux avaient été effectués, alors que lesdits travaux n'avaient pas été réalisés, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

2°, 4° et 6° L'intimé a apposé sa signature sur le rapport d'exécution portant le numéro [...] concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser selon la prescription [...] pour une cliente, sans avoir supervisé personnellement sa réalisation, contrevenant ainsi à l'article 28 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision:

Coupable sous les deux chefs de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Sanction:

Amendes de 1 000 \$ sous les chefs 1, 3 et 5.
Réprimandes sous les chefs 2, 4 et 6.

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire, soit un montant de 142,80 \$.

2. Dossier 23-03-00001

Séance tenue le 17 février 2004 (audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte:

1° L'intimé a, lors de la préparation d'un rapport d'exécution portant le numéro [...] concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser selon la prescription [...] pour la compagnie [...], attesté sans avoir une connaissance complète des faits que tous les travaux avaient été effectués, alors que lesdits travaux n'avaient pas été réalisés, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

2° L'intimé a apposé sa signature sur le rapport d'exécution portant le numéro [...] concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser

selon la prescription [...] pour la compagnie [...], sans avoir supervisé personnellement sa réalisation, contrevenant ainsi à l'article 28 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

3° L'intimé a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en produisant auprès de l'Agence forestière [...] une demande d'aide financière de mille deux cent soixante-treize dollars (1 273,00 \$) en présentant un rapport d'exécution signé par lui et portant le numéro [...] concernant un traitement de travaux sylvicoles à réaliser selon la prescription [...] pour la compagnie [...], alors que les travaux n'avaient pas été effectués, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision:

Coupable sous les trois chefs de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Sanction:

Amende de 600 \$ sous le 1^{er} chef.
Réprimande sous le 2^e chef.
Amende de 1 000 \$ sous le 3^e chef.

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire, soit un montant de 224,96 \$.

3. Dossier 23-02-00004

Aucune séance n'a été tenue en 2003-2004.

Motifs de la plainte:

1° L'intimé a accepté un mandat sans tenir compte des moyens dont il dispose, en s'engageant à réaliser le travail décrit dans le protocole d'entente concernant le Volet II du « Plan de développement des ressources du milieu forestier », contrevenant ainsi à l'article 8 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

2° L'intimé n'a pas rendu compte à son client lorsque celui-ci l'a requis, en négligeant ou omettant de répondre aux correspondances de son client, contrevenant ainsi à l'article 22 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

3° L'intimé n'a pas fait preuve d'une diligence raisonnable dans l'exercice de sa profession en présentant son rapport final concernant le « Plan de développement des ressources du milieu forestier [...], Volet II », plus de 6 mois

après la date limite pour laquelle il s'était engagé à le présenter, contrevenant ainsi à l'article 19 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

4° L'intimé a omis des données nécessaires en présentant un rapport final concernant le « Plan de développement des ressources du milieu forestier [...], Volet II », contrevenant ainsi à l'article 13 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

5° et 6° L'intimé n'a pas répondu dans les plus brefs délais à une correspondance du syndic (5°) et du syndic adjoint (6°) de l'OIFQ, contrevenant ainsi à l'article 52 du *Code des professions*.

7° L'intimé a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre en ne respectant pas son engagement conclu avec le syndic adjoint de l'OIFQ à l'effet de remettre un rapport final corrigé concernant le « Plan de développement des ressources du milieu forestier [...], Volet II » au plus tard le 18 mai 2001, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision :

Coupable sous les chefs 2, 3, 5, 6 et 7 (plaidoyer de culpabilité sous le 7^e chef).
Acquitté des chefs 1 et 4.

Sanction :

Amende de 3 500 \$ sous le 2^e chef.
Amende de 2 000 \$ sous le 3^e chef.
Amende de 600 \$ sous le 5^e chef.
Amende de 1 000 \$ sous le 6^e chef.
Amende de 2 000 \$ sous le 7^e chef.

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire.

En janvier 2003, l'intimé avait déposé une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

En mars 2004, le Tribunal des professions a accueilli partiellement l'appel de l'intimé. Concernant la décision sur culpabilité, le Tribunal a infirmé la décision du Comité de discipline trouvant l'intimé coupable du chef 6 de la plainte, a acquitté l'intimé sur ce chef et a confirmé la décision du Comité de discipline sur les autres chefs. Concernant la décision sur sanction, le Tribunal a accueilli l'appel quant aux chefs 2, 3 et 7, a imposé une réprimande sur

les chefs 2 et 3 et une amende de 1 000 \$ sur le chef 7 et a confirmé la décision du Comité de discipline sur le chef 5. Chaque partie est condamnée au paiement de la moitié des déboursés, tant en première instance qu'en appel, soit un montant de 2 362,55 \$ chacun.

4. Dossier 23-02-00003

Aucune séance n'a été tenue en 2003-2004.
(Audition et instruction communes de cette plainte et de celles des dossiers 23-02-00001 et 23-02-00002)

Motifs de la plainte :

1° (amendé) L'intimé, dans une note adressée à son supérieur, a porté atteinte à la réputation de son confrère ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision :

Règlement global intervenu entre les parties.
Chef 1 amendé retiré par le plaignant (plaidoyer de non-culpabilité).

Acte est donné à l'intimé de son intention de publier un texte d'excuses dans la revue *L'Aubelle*, publiée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Exerçant la discrétion que confère l'article 151 du *Code des professions* et malgré le retrait du seul chef de la plainte tel qu'amendé, le Comité condamne l'intimé au paiement de tous les déboursés encourus dans cette affaire, y incluant les frais de publication du texte précité dans *L'Aubelle*, s'il y a lieu, soit un montant de 6 310,93 \$ (déboursés communs).

En juin 2003, l'intimé a fait une demande de révision de la liste des déboursés. Une audience sur demande en révision de la liste des déboursés a été tenue en juillet 2003 entre le président du Comité de discipline et les procureurs des parties. En octobre 2003, cette demande a été rejetée.

5. Dossier 23-02-00002

Aucune séance n'a été tenue en 2003-2004.
(Audition et instruction communes de cette plainte et de celles des dossiers 23-02-00001 et 23-02-00003)

Motifs de la plainte :

1° (amendé) L'intimé, dans une note adressée à son supérieur, a porté atteinte à la réputation de son confrère ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision :

Règlement global intervenu entre les parties.
Coupable sous le chef 1 amendé (plaidoyer de culpabilité).

Sanction :

Réprimande.

Acte est donné à l'intimé de son intention de publier un texte d'excuses dans la revue *L'Aubelle*, publiée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

L'intimé est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans cette affaire, y incluant les frais de publication du texte précité dans *L'Aubelle*, s'il y a lieu, soit un montant de 6 310,93 \$ (déboursés communs).

En juin 2003, l'intimé a fait une demande de révision de la liste des déboursés. Une audience sur demande en révision de la liste des déboursés a été tenue en juillet 2003 entre le président du Comité de discipline et les procureurs des parties. En octobre 2003, cette demande a été rejetée.

6. Dossier 23-02-00001

Aucune séance n'a été tenue en 2003-2004.
(Audition et instruction communes de cette plainte et de celles des dossiers 23-02-00002 et 23-02-00003)

Motifs de la plainte :

1° (amendé) L'intimé, dans une note adressée à son supérieur, a porté atteinte à la réputation de son confrère ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

2° et 3° L'intimé a porté malicieusement atteinte à la réputation de son confrère ingénieur forestier dans un courrier électronique expédié à un autre confrère, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

4° L'intimé a trompé le syndic adjoint par des réticences en ne lui transmettant pas une copie de deux courriers électroniques, alors qu'il avait été requis de le faire par le syndic adjoint lors d'une rencontre, contrevenant ainsi aux articles 114 et 122 du *Code des professions*.

Décision :

Règlement global intervenu entre les parties. Coupable sous le chef 1 amendé (plaider de culpabilité).

Chefs 2, 3 et 4 retirés par le plaignant.

Ordonnance de non-diffusion, de non-publication et de nonaccès aux courriers électroniques mentionnés aux chefs 2, 3 et 4 de la plainte et au témoignage de l'intimé portant spécifiquement sur ces courriers électroniques.

Sanction :

Réprimande.

Acte est donné à l'intimé de son intention de publier un texte d'excuses dans la revue *L'Aubelle*, publiée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

L'intimé est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans cette affaire, y incluant les frais de publication du texte précité dans *L'Aubelle*, s'il y a lieu, soit un montant de 6 310,93 \$ (*déboursés communs*).

En juin 2003, l'intimé a fait une demande de révision de la liste des déboursés. Une audience sur demande en révision de la liste des déboursés a été tenue en juillet 2003 entre le président du Comité de discipline et les procureurs des parties. En octobre 2003, cette demande a été rejetée.

7. Dossier 23-01-00004

Séance tenue le 5 septembre 2003 (audition sur sanction).

Motifs de la plainte :

1° L'intimé a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession lorsqu'il a assuré le suivi de travaux relatifs à des activités d'aménagement forestier qui n'ont pas été préalablement autorisés par le comité de priorisation et pour lesquels un projet présenté pour l'exercice précédent, concernant précisément une partie de ces travaux, avait été refusé, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

2° L'intimé a omis des données nécessaires dans un rapport final qu'il a approuvé et qui ne respecte pas les exigences du MRNQ quant au contenu d'un tel rapport, contrevenant ainsi à l'article 13 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

3° L'intimé n'a pas répondu dans le plus bref délai à une correspondance d'un confrère ingénieur forestier, contrevenant ainsi à l'article 55 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

4° L'intimé a manqué d'intégrité professionnelle en assurant le suivi de travaux d'aménagement forestier sans vérifier si ceux-ci avaient fait l'objet d'une autorisation préalable aux termes de l'article 8 de la *Loi sur les parcs*, contrevenant ainsi à l'article 11 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision :

Coupable sous les chefs 1 et 2. Acquitté sous les chefs 3 et 4.

Sanction :

Amende de 2 500 \$ sous le 1^{er} chef.

Amende de 1 000 \$ sous le 2^e chef.

De plus, l'intimé est condamné au paiement de la moitié des déboursés encourus dans la présente affaire (non calculés en date de parution).

En octobre 2003, l'intimé a déposé une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

Jugement du Tribunal des professions non rendu.

8. Dossier 23-01-00003

Séance tenue le 19 juin 2003 (audition sur sanction).

Motifs de la plainte :

1° L'intimé a posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession alors qu'il était en situation d'autorité à l'égard d'un confrère, en exigeant qu'il modifie les volumes de prélèvements admissibles contenus dans son rapport préliminaire, à défaut de quoi, son contrat pour la préparation d'un plan de protection et de mise en valeur pour l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées ne serait pas renouvelé, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaider de non-culpabilité).

Sanction :

Période de radiation d'une durée d'un (1) mois.

Publication d'un avis de la décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel.

De plus, l'intimé est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire (non calculés en date de parution).

En septembre 2003, l'intimé a déposé une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

Jugement du Tribunal des professions non rendu.

9. Dossier 23-01-00002

Aucune séance n'a été tenue en 2003-2004.

Motifs de la plainte :

1° L'intimé a surpris la bonne foi d'un confrère et abusé de sa confiance en signant comme auteur unique, à titre de chercheur, un article dans une revue alors qu'il était également co-directeur de recherche à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval pour le projet de doctorat du confrère en question, qui porte précisément sur le même sujet, contrevenant ainsi à l'article 53 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Décision :

Coupable sous le seul chef de la plainte (plaider de non-culpabilité).

Sanction :

Radiation temporaire d'une durée de 15 jours.

De plus, l'intimé est condamné à payer tous les déboursés encourus dans la présente affaire (non calculés en date de parution).

En avril 2003, l'intimé a déposé une requête en appel de la décision sur culpabilité et sur sanction au Tribunal des professions.

Jugement du Tribunal des professions non rendu.



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire du Comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants).

MEMBRES

Louise Briand, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f., *président*
Robert Laflamme, représentant du public
Germain Paré, ing.f.
Noël Pelletier, représentant du public

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 3

Au cours de l'année, le comité a reçu trois demandes de révision.

En début d'année, concernant une demande reçue en 2002-2003, le Comité s'est réuni et a rendu un avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre, après avoir demandé au syndic adjoint un complément d'enquête.

Concernant les nouvelles demandes, le comité a rendu deux avis, soit qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre et de suggérer au Bureau du syndic de compléter son enquête.

S.B.

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Bureau;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou accords canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Bureau une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Bureau;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*
Louis Bélanger, ing.f.
Pierre Bernier, ing.f.
Marc Côté, ing.f.
Germain Paré, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

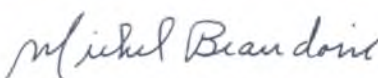
NOMBRE DE RÉUNION(S) : 4

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-dessous. Dans le cas des dossiers d'admission, le Comité fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre pour décision.

Nature du dossier étudié	Nombre de dossiers
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	3
Réinscription à l'Ordre après une période de 5 ans	2
Équivalence de diplôme – hors Canada	4 nouveaux dossiers et 1 en cours
Équivalence de diplôme – canadien hors Québec	1
Admissions	
Diplôme obtenu hors Québec (au Canada)	3
Diplôme obtenu hors Canada	0

En début d'année, le Comité d'examineurs a été renommé « Comité d'admission » par le Bureau qui a aussi modifié le mandat du comité, tel que décrit au présent rapport. Par ce nouveau mandat, l'Ordre désire que le Comité s'intéresse également à la formation initiale. À cet effet, le Comité étudiera pour l'Ordre les différents bilans de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval concernant les programmes de formation initiale.

Le Comité a poursuivi ses travaux concernant le projet de règlement qui permettra de traiter les demandes d'équivalence de diplôme et de formation. Il a adopté, en cours d'année, une première version d'un *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers* qui reste à être analysée par l'Office des professions du Québec.



Michel Beaudoin, ing.f.
Président du comité d'admission

COMITÉ SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

MANDAT

- 1) Analyser les différents problèmes de pratique professionnelle rapportés par l'inspection professionnelle, par le Bureau du syndic et par les membres et proposer au Bureau des avenues de solutions et des moyens à mettre de l'avant pour y remédier;
- 2) Analyser les projets de loi, de règlement et tout autre document pouvant avoir une incidence sur la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et faire des recommandations au Bureau sur les actions à prendre en la matière;
- 3) Constituer un lieu de réflexion et d'échange sur toutes les questions touchant à la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers notamment dans le cadre de l'application du Régime forestier.

MEMBRES

François Bergeron, ing.f., représentant du Bureau
Guy Boulianne, ing.f.
Josée Bussi res, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Jean Gobeil, ing.f., *pr sident*
Jacques Moisan, ing.f., inspecteur
Serge Pinard, ing.f.
Denis Rousseau, ing.f.

SECR TAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE R UNION(S) : 2

Le Comit  sur la pratique professionnelle assume un mandat particuli rement strat gique dans le contexte de l' volution actuelle de la pratique des ing nieurs forestiers, notamment influenc e par la mise   jour du R gime forestier effectu e en 2001. Il s'est donn  pour objectif de recommander au Bureau de l'Ordre des avenues de solution concr tes et durables aux enjeux de pratique professionnelle auxquels doivent faire face les ing nieurs forestiers.

Le Comit  discute tout sujet touchant la pratique professionnelle des ing nieurs forestiers qui est d pos    sa table par la pr sidente-directrice g n rale ou par le Bureau pour discussion approfondie. Il  met des commentaires, suggestions et recommandations au Bureau qui voit   les int grer aux actions de l'Ordre.

Les principaux points trait s lors des r unions du Comit  ont port  sur :

- la finalisation d'un document conjoint MRNQ-OIFQ sur la signature des plans g n raux d'am nagement forestier (PGAF);
- l' laboration d'un document conjoint MRNF-OIFQ sur les responsabilit s et signature des plans annuels et rapports d'intervention foresti re;
- l'utilisation des inventaires d cennaux pour la production de prescriptions sylvicoles en for t publique et priv e;
- la planification et l'ex cution des travaux d'am nagement forestier sur les for ts publiques;
- la responsabilit  des ing nieurs forestiers dans l'ex cution des travaux sylvicoles;
- la position de l'Ordre en vue du M moire   d poser   la *Commission sur la gestion de la for t publique qu b coise*;
- les d bats publics entourant le rendement des for ts et les marges de s curit  devant entourer les calculs de possibilit  foresti re.

De plus, le Comit  a mis en place un sous-comit  sur la for t priv e pour approfondir les questions particuli res   ce domaine. Le rapport de ce sous-comit  suit le pr sent rapport.

P.B.

SOUS-COMIT  SUR LA FOR T PRIV E

MANDAT

Prendre connaissance de certains probl mes de pratique professionnelle en for t priv e, analyser la probl matique, sugg rer une ou des avenues de solutions au Comit  sur la pratique professionnelle.

MEMBRES

Gis le B langer, ing.f.
Claude Bergeron, ing.f.
Jos e Bussi res, ing.f., *pr sidente*
Luc Dumouchel, ing.f.
Raynald Pouliot, ing.f.

SECR TAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE R UNION(S) : 3

Le Comit  a d lib r  sur diverses questions touchant sp cifiquement   la pratique professionnelle en for t priv e. Il fut question notamment du plan d'am nagement forestier et de la signature de formulaires vierges par les propri taires forestiers. Les discussions se poursuivront sur plusieurs autres points, dont l'arrimage de la *Loi sur les ing nieurs forestiers* du Qu bec avec les programmes forestiers en vigueur en for t priv e.

J.M.

COMITÉ AD HOC SUR LE RENDEMENT DES FORÊTS, LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ET L'ALLOCATION DES BOIS

MANDAT

Alimenter la réflexion du Bureau de l'Ordre sur le rendement des forêts et les outils d'aide à la décision, la possibilité forestière et l'allocation des bois et lui faire des recommandations en la matière.

MEMBRES

Jean Bégin, ing.f.
François Bergeron, ing.f.
Guy Boulianne, ing.f.
Luc Bouthillier, ing.f.
Dave Chamberlain, ing.f.
Jean-François Desbiens, ing.f.
René Doucet, ing.f.
Gilles Gauthier, ing.f.
Guy Lessard, ing.f.
Daniel Pin, ing.f.
David Pothier, ing.f.
Robert Savoie, ing.f.
Harold Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 4

Constitué par le Bureau le 29 novembre 2002, le Comité, après avoir défini son mode de fonctionnement, a amorcé son travail au printemps 2003 en vue d'alimenter la réflexion du Bureau sur les questions liées au rendement des forêts. L'éclaircie précommerciale, le travail de l'Observatoire de la foresterie du Bas-St-Laurent, les processus décisionnels conduisant à la mise à jour du *Manuel d'aménagement forestier*, le rendement des jeunes peuplements, l'évolution de la possibilité forestière depuis quinze ans par région administrative, les aspects forestiers des orientations ministérielles et le rendement dans les forêts feuillues sont parmi les sujets qui ont été discutés par le comité.

Le Comité a par la suite intégré le tout dans une réflexion qui a conduit à l'élaboration de recommandations au Bureau.

J.M.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MANDAT

- 1) Planifier et proposer au Bureau un plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre et principalement basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- 2) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;
- 3) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication;
- 4) Adopter les politiques rédactionnelles, éditoriales et publicitaires de *L'Aubelle* ainsi que le programme rédactionnel;
- 5) Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle*:
 - en lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer *L'Aubelle*;
 - en lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin;
 - en s'assurant principalement la participation active de membres à la rédaction de textes permettant d'alimenter le bulletin de façon régulière et soutenue.

MEMBRES

Renaud Bergeron, ing.f.
Marian Fournier, ing.f.
Jacques Gagnon, ing.f.
Carl-Éric Guertin, ing.f.
Nicolas Laflamme, ing.f.
Francine Lalande, ing.f.
Jacques Larouche, ing.f.
François Pelletier, ing.f.
Harold Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

Le Comité des communications n'a pas tenu de réunion en 2003-2004.

P.B.

COMITÉ DES DISTINCTIONS

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., *président*
Linda Drouin, ing.f.
Françoise Godin, ing.f.
Germain Paré, ing.f.
Michel Pleau, ing.f.
Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 1

Le Comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au banquet de clôture du congrès annuel de l'Ordre, dans les pages de *L'Aubelle* ainsi que dans le présent rapport annuel.

P.B.

COMITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES FINANCES DE L'ORDRE

MANDAT

- 1) Analyser les états financiers des trois dernières années et formuler des objectifs financiers pour la période d'application du Plan stratégique;
- 2) Analyser les impacts financiers de la mise en œuvre du Plan stratégique 2000-2005 et faire des recommandations au Comité administratif;
- 3) Proposer au Comité administratif les politiques administratives de nature financière permettant de mettre en œuvre le Plan stratégique tout en respectant les objectifs financiers de l'Ordre;
- 4) Revoir les mécanismes de fonctionnement de l'Ordre à la lueur des propositions du Plan stratégique et des objectifs financiers.
- 5) Proposer des avenues de financement au Comité administratif pour le 31 mars 2003 et en commenter l'applicabilité et les impacts sur le budget de l'Ordre.

MEMBRES

Christian André, ing.f.
Yves Barrette, ing.f.
Michel Cantin, ing.f.
Bruno Del Degan, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Noël Pelletier, administrateur nommé par l'OPQ
Jacques Tremblay, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Les travaux de ce comité avaient été réactivés afin de répondre à une préoccupation exprimée à l'assemblée générale 2002 par la résolution suivante :

« QUE soit formé sur le champ un comité de travail dont le mandat sera de fournir au plus tard le 30 novembre 2002 au comité administratif de l'Ordre différentes avenues de financement de l'OIFQ, lesquelles avenues devront avoir été étudiées sous les aspects faisabilité, application et impacts par le comité. Ce comité pourrait être composé de la présidente-directrice générale de l'Ordre, du trésorier de l'Ordre et de six personnes ayant une expérience ou une expertise en financement corporatif. »

Le Comité a tenu une réunion au cours de l'année afin de poursuivre sa réflexion. Les membres du comité ont conclu que le Comité n'a pas à revoir l'ensemble des postes budgétaires puisque les dépenses sont contenues au même niveau depuis plusieurs années, et ce, malgré l'inflation.

De nouveaux tarifs pour les publicités dans le répertoire des membres ont été adoptés par le Comité administratif et mis en vigueur pour donner suite à une suggestion du présent comité.

De plus, il est convenu qu'une réflexion sera faite au Bureau de l'Ordre sur la réorganisation des congrès de l'Ordre et le partage des revenus.

Il est indiqué que le seul poste qui inquiète est celui relié aux activités disciplinaires et que l'engagement d'un avocat à l'interne en août 2003 permettra de mieux stabiliser ce poste budgétaire.

Lors d'une séance de « brainstorming », le Comité a dégagé des idées de financement pour l'Ordre. Ces idées ont été soumises au Bureau qui dresse les priorités de l'Ordre et qui intégrera les moyens à réaliser dans son plan d'action annuel, le cas échéant.

S.B.

COMITÉ DE FORMATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

MANDAT

- 1) Analyser les contenus de cours offerts dans les trois programmes actuellement dispensés à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et faire des recommandations au Bureau (B., 13-05-88);
- 2) Recommander au Bureau les actions à entreprendre pour continuer à garantir la qualité de la formation des futurs ingénieurs forestiers issus de l'Université Laval (B., 27-06-86);
- 3) Appuyer les initiatives visant à accélérer l'intégration des considérations environnementales dans la formation de l'ingénieur forestier (AGA, 10-11-89);
- 4) Aider les étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval à mettre sur pied un système d'évaluation des cours (B., 03-05-91). Cette partie a été réalisée.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

Le Comité, tel que défini ci-haut, en vertu du *Règlement constituant le comité conjoint de la formation en génie forestier* (r.3), n'a pas tenu de réunion au cours de l'année. Un nouveau règlement, rédigé par l'Office des professions, est récemment entré en vigueur. Ce nouveau *Règlement sur le comité de formation des ingénieurs forestiers* amène une nouvelle organisation et un nouveau mandat.

Un nouveau comité sera donc mis en place au cours de l'année à venir afin de répondre aux mandat et objectifs suivants :

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

1. les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
2. les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes, qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnels;
3. les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

S.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF

MANDAT

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f.
Gaby Dubuc, ing.f.
Pierre Dupuis, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.
Jean-Maurice Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Breton, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 4

Cette année, plus de 160 golfeurs ont pu compléter le parcours de 18 trous du Club de golf de Loretteville lors de l'édition 2003 du tournoi de golf de l'Ordre qui se tenait le 29 août 2003.

Encore cette année, le concours « trou d'un coup » n'a pas fait de gagnant, mais de nombreux participants ont pu se partager les divers prix qui ont fait l'objet des tirages de fin de soirée. Des prix ont également été remis aux « foursome » gagnants masculin, mixte et féminin.

P.B.

MANDAT

Évaluer les programmes d'études universitaires en foresterie, en vue d'assurer le respect des exigences académiques de certification professionnelle.

MEMBRES

Un représentant et un substitut de chacune des associations professionnelles d'ingénieurs forestiers et de l'Institut forestier du Canada, ainsi qu'un directeur exécutif.

REPRÉSENTATION DE L'OIFQ

Représentant : René Doucet, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) a tenu deux réunions, la première à Toronto, Ontario, le 9 août 2003 et la seconde le 20 mars 2004. À sa réunion du 9 août 2003, il a étudié le rapport d'évaluation du programme d'Aménagement des ressources naturelles de la Faculté des Ressources naturelles et des Études environnementales de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique. Le programme a été agréé pour une période de trois ans se terminant le 30 juin 2006. Le 20 mars 2004, le BCAF a étudié le rapport d'évaluation du programme en Aménagement et environnement forestiers de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. La visite d'agrément avait eu lieu en novembre 2003. Le programme a été agréé pour une période de six ans se terminant le 30 juin 2009. En même temps, un comité mandaté par le BCAF a réalisé une évaluation informelle du programme coopératif en Opérations forestières. Cette évaluation, qui ne conduit pas à une décision d'agrément, avait pour but de déterminer s'il existe des différences entre le programme en Opérations forestières et le programme en Aménagement et environnement forestiers.

Le programme de Sciences forestières de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton a été évalué en février 2004. Le BCAF rendra une décision à sa prochaine réunion à l'été 2004.

Le rapport du BCAF pour l'année 2003 a été publié dans le numéro de mars/avril 2004 du *Forestry Chronicle*.



René Doucet, ing.f.

Représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie

René Doucet, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Coalition sur la stratégie nationale sur les forêts

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Comité conseil au Doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier

Pierre Breton, ing.f.

Comité scientifique d'examen du calcul de la possibilité forestière

Jacques Moisan, ing.f.

Conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.

Conseil interprofessionnel du Québec

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Délégue : Suzanne Bareil, ing.f.

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

Johanne Gauthier, ing.f., p.-d. g.
Pierre Breton, ing.f.

Les Amis de la Maison de l'arbre

André-Côme Lemay, ing.f.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS

Inscriptions au tableau au début de l'année financière
(1^{er} avril 2003) **2 144**

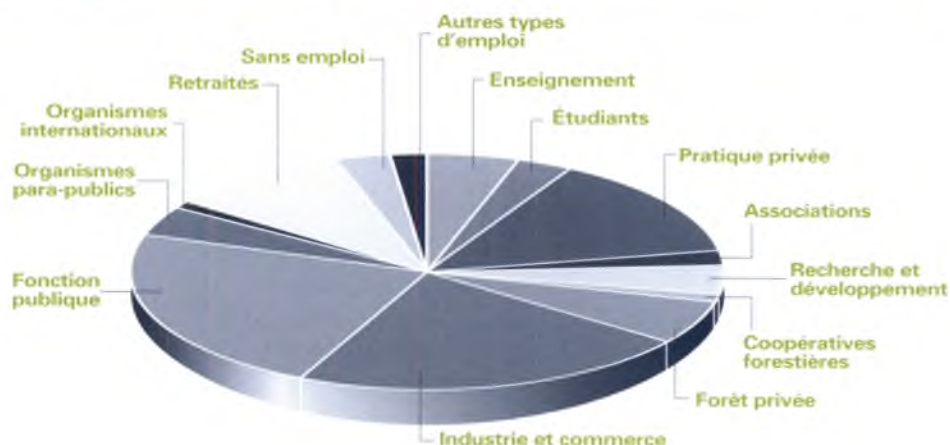
Inscriptions au cours de l'année

Permis délivrés	60
Réinscriptions	11
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	64
Décès	3

Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière
(31 mars 2004) **2 148**

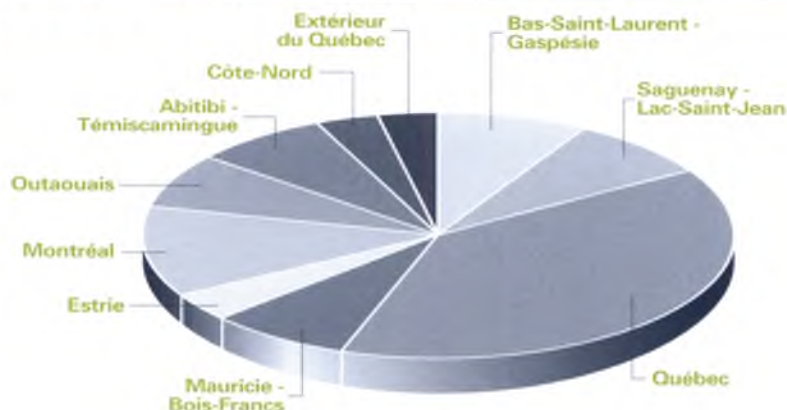
SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS EN POURCENTAGE (%)

Enseignement	5
Étudiants	3
Pratique privée	14
Associations	2
Recherche et développement	4
Coopératives forestières	1
Forêt privée	6
Industrie et commerce	22
Fonction publique	23
Organismes para-publics	4
Organismes internationaux	1
Retraités	10
Sans emploi	3
Autres types d'emploi	2



RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2004 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	176
Saguenay – Lac-Saint-Jean	171
Québec	841
Mauricie – Bois-Francs	167
Estrie	79
Montréal	254
Ontario	155
Abitibi – Témiscamingue	160
Côte-Nord	74
Extérieur du Québec	71



COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 2003-2004 était de 425 \$ et devait être versé le 1^{er} avril 2003.



Section régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

François Bergeron, ing.f. *président* (administrateur au Bureau)

SECTEUR BAS-SAINT-LAURENT:

Charles-Eugène Bujold, ing.f., *trésorier*
Anie Brûlé, ing.f.
Bruno Chabot, ing.f.
Pierre Drolet, ing.f.
Carl Gagnon, ing.f.
Marc-André Lechasseur, ing.f.
Richard Savard, ing.f.
Robert Savoie, ing.f.

SECTEUR GASPÉSIE:

Sylvain Fortin, ing.f.
Jeanne Gaudreault, ing.f.
Alain Leblanc, ing.f.
Annie Malenfant, ing.f.
Paul Saint-Laurent, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il y a eu peu d'activités professionnelles au sein de la section régionale au cours de l'année 2003-2004. Rappelons que les ingénieurs forestiers de nos régions ont exercé beaucoup d'activités « professionnelles » (colloques, réunions diverses, tables de concertation et autres) dans le cadre de leurs fonctions au cours de cette période. Les rencontres entre professionnels sont fréquentes. Il faut aussi reconnaître que les ingénieurs forestiers assument des charges de travail qui accaparent l'essentiel de leur vie professionnelle.

Rappelons qu'en 2001, compte tenu de l'étendue de nos régions et des contraintes de déplacement qu'elles présentent, il a été convenu d'élargir l'exécutif régional afin d'intéresser des membres de divers secteurs de ces régions (Gaspésie, Baie-des-Chaleurs, Rimouski) à participer à l'organisation d'activités dans leurs coins de pays respectifs. Les résultats apparaissent mitigés.

La section régionale a tout de même tenu une rencontre à Rimouski le 6 février dernier, en présence de Mme Johanne Gauthier, afin d'échanger sur les positions que l'Ordre devrait défendre dans le cadre des consultations de la *Commission sur la gestion de la forêt publique québécoise*. Il s'agit d'un dossier d'actualité qui préoccupe nos membres et qui aura inévitablement des effets sur le contexte de pratique professionnelle.

François Bergeron, ing.f.

Administrateur au Bureau
Section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie



Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f. *président* (administrateur au Bureau)
Christopher Chin, ing.f., *trésorier*
Marc Bonneau, ing.f.
Jacinthe Brisson, ing.f.
Éric Gagné, ing.f.
Denis Lavoie, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour diverses raisons, il y a eu peu d'activités dans la section régionale au cours de l'année 2003-2004. Les ingénieurs forestiers de la région ont cependant participé à de nombreuses rencontres, colloques, tables de concertation où ils ont eu l'occasion de discuter entre eux de la pratique professionnelle.

Néanmoins, l'exécutif de la section régionale a organisé une importante activité de consultation de ses membres à la fin mars 2004. L'objectif de cette rencontre était principalement d'échanger sur les positions que devrait adopter l'Ordre dans son mémoire présenté à la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* et d'exprimer les préoccupations des ingénieur(e)s forestier(e)s oeuvrant dans la plus grande région forestière du Québec. Madame Johanne Gauthier a d'abord présenté quelques éléments de réflexion élaborés par l'Ordre. Par la suite, des échanges intéressants ont permis aux membres d'exprimer leurs différents points de vue. Une trentaine d'ingénieur(e)s forestier(e)s de la région ont participé à cette activité.

Daniel Fillion, ing.f.

Administrateur au Bureau
Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean



Section régionale de Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

François Laliberté, ing.f., *président (administrateur au Bureau)*
 Nadia Zenadocchio, ing.f., *vice-présidente (administratrice au Bureau)*
 Christian Goyette, ing.f., *trésorier*
 René Doucet, ing.f., *secrétaire*
 Pierre Breton, ing.f., *directeur*
 Michel Cantin, ing.f., *(administrateur au Bureau)*
 Fabien Côté, ing.f., *directeur*
 Jean-François Côté, ing.f., *directeur*
 Daniel Demers, ing.f., *directeur*
 Yvon Dubé, ing.f., *directeur*
 Caroline Gosselin, ing.f., *directrice*
 Louis Hamel, ing.f., *directeur*
 Anick Lapointe, ing.f., *directrice*
 Marc Lapointe, ing.f., *(administrateur au Bureau)*
 Catherine Larouche, ing.f., *directrice, représentante U.L., 2^e cycle*
 Paule Marceau, ing.f., *directrice*
 Pierre Mathieu, ing.f., *directeur*
 François Paradis, *représentant U.L., 1^{er} cycle*
 (remplacé en cours d'année par Catheryn Roy Goyette)
 Jacques Tremblay, ing.f., *(administrateur au Bureau)*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif s'est réuni à neuf reprises en 2003-2004. L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 26 mai 2003 en soirée. Elle fut suivie d'une présentation par messieurs Jean Beaulieu, ing.f., et Gaétan Daoust, ing.f. L'assemblée générale avait été précédée en journée par une visite à la forêt expérimentale de Valcartier, ce qui constituait la première activité de l'année.

Outre cet événement, la section de Québec a tenu plusieurs autres activités au cours de l'année :

- En octobre 2003, une visite à la forêt Montmorency a eu lieu;
- En novembre 2003, la traditionnelle activité d'intégration des étudiants à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval a rassemblé environ 80 étudiants et plus de vingt ingénieurs forestiers. La formule revue comprenait des présentations d'ingénieurs forestiers portant sur leur domaine d'activité en plus de diverses tables thématiques;
- En novembre 2003, s'est tenu le Colloque sur les considérations économiques et l'aménagement du territoire forestier, auquel environ 250 personnes ont participé;
- En mars 2004, la section de Québec a organisé une soirée afin de permettre aux candidats à l'élection au poste de président de l'OIFQ de venir se présenter et répondre aux questions des membres. Plus de 60 personnes ont assisté à cette soirée, dont plusieurs étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique.

Tous ces événements n'auraient pu être réalisés sans la contribution de nombreux volontaires. La section régionale de Québec tient à les remercier pour leur travail.

François Laliberté, ing.f.

Administrateur au Bureau
 Section régionale de Québec



Section régionale de Mauricie – Bois-Francs

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Karl Lamontagne, ing.f., *président (administrateur au Bureau jusqu'en juin 2003)*
 Dominic Desgagné, ing.f., *trésorier*
 Alain Auger, ing.f., *secrétaire*
 Michel Richard, ing.f., *secrétaire*
 Nathalie Blais, *directrice*
 Michel Boisvert, ing.f., *(administrateur au Bureau depuis novembre 2003)*
 Alain Dancause, ing.f., *directeur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le comité exécutif s'est réuni à deux reprises et a tenu deux conférences téléphoniques en 2003-2004. La seule activité organisée en 2003-2004 fut la visite de la présidente-directrice générale de l'Ordre, Mme Johanne Gauthier, le 7 mai 2003, à l'Hôtel du Roy de Trois-Rivières, à laquelle ont participé 21 ingénieurs forestiers. Cette rencontre amorçait une tournée dans l'ensemble des régions du Québec visant à commenter et enrichir les positions de l'Ordre en prévision de la Commission d'étude scientifique et technique sur la gestion des forêts. Lors de cette rencontre, Mme Gauthier a présenté l'état de la réflexion de l'Ordre, sur laquelle les participants ont été appelés à formuler des commentaires ou à demander des précisions. Les principales questions abordées ont porté sur les thèmes suivants :

- La gestion intégrée des ressources et l'environnement;
- La planification des interventions forestières (PGAF, PQAF, PAIF), inventaires, calculs;
- La sylviculture, les résultats des travaux sylvicoles et l'amélioration des connaissances;
- Les processus de gestion administrative liés à l'émission des permis, au suivi des travaux, au paiement des droits, au mesurage, etc.

En après-midi, 16 ingénieurs forestiers ont ensuite participé à l'assemblée générale annuelle de la section régionale.

Michel Boisvert, ing. f.,

Administrateur au Bureau
 Section régionale de Mauricie – Bois-Francs



Section régionale de l'Estrie

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Luc Dumouchel, ing.f., *président*
 Mario Dionne, ing.f., *vice-président*
 Patrick Cartier, ing.f., *trésorier*
 Claudine Lajeunesse, ing.f., *secrétaire*
 Pierre Cormier, ing.f.
 Patrick Filiatreault, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Au cours de l'année 2003-2004, plusieurs activités, colloques et rencontres d'information ont été présentés en Estrie et auxquels les membres de la section régionale de l'Estrie ont été conviés. Plus particulièrement, mentionnons les *Rencontres thématiques* organisées par la Table régionale de concertation en recherche, développement et transfert technologique forestier de la Montérégie. Trois de ces rencontres ont eu lieu en 2003-2004. Les thèmes abordés ont été : les techniques de mise à jour des superficies forestières à l'aide d'imagerie satellitaire, les rendements de l'éclaircie jardinatoire, la protection des plantations, la protection des forêts contre les maladies et l'enrichissement en feuillus nobles sous couvert.

Les membres ont également participé en grand nombre au *Colloque forestier* organisé par la direction régionale de l'Estrie du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie. Les présentations ont porté sur plusieurs sujets d'actualité pertinents à la forêt privée estrienne, notamment les besoins en main-d'œuvre, le martelage lors des coupes jardinatoires, le reboisement du chêne rouge et la taille des arbres feuillus. Plus d'une quarantaine de nos confrères et consœurs ont participé à ce rendez-vous annuel.

Une rencontre ayant pour sujet « La pratique professionnelle de l'ingénieur forestier et l'aménagement des érablières localisées en zone agricole permanente et le règlement de la CPTAQ » a été tenue avant l'assemblée annuelle de la section régionale le 17 mars dernier. Cette rencontre a permis aux membres de partager leur vécu dans le contexte particulier de l'aménagement des érablières assujetties à la protection de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ). Une situation pour le moins préoccupante.

Au cours de l'année, le comité exécutif s'est rencontré une seule fois. Le but premier étant l'organisation de l'assemblée annuelle de la section régionale du 17 mars. Lors de cette assemblée, les membres ont convenu de désigner un président de section distinct de la tâche de représentant au Bureau de l'Ordre. Monsieur Patrick Filiatreault a été désigné sans opposition à ce titre. De plus, les membres ont convenu de demander au Bureau de l'Ordre de former un comité afin d'examiner les entraves à la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en zone verte et d'évaluer les actions à entreprendre s'il y a lieu.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des rencontres et des activités qui ont eu lieu en 2003-2004. Sans la disponibilité et l'engagement de ses membres, la section régionale de l'Estrie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Félicitations et merci encore à tous les membres de la section régionale.

Luc Dumouchel, ing.f.
 Administrateur au Bureau
 Section régionale de l'Estrie



Section régionale de Montréal

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Boyer, ing.f., *président*
 Denis Marcl, ing.f., *secrétaire-trésorier*
 Maurice Carignan, ing.f.
 Luc Desrosiers, ing.f.
 Jean Gobeil, ing.f.
 Richard Laquerre, ing.f.
 André-Côme Lemay, ing.f.
 Marc Lyrette, ing.f.
 Christian Messier, ing.f. (administrateur au Bureau)
 Gynnie Tremblay, ing.f. (début de l'année seulement)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 2003-2004, le comité exécutif de la section régionale de Montréal s'est transformé en comité organisateur du congrès annuel de l'Ordre qui se tiendra dans la région de Montréal à Gray Rocks (Mont-Tremblant) du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004. Le comité organisateur s'est réuni à six reprises au cours de cette période, en plus des réunions en sous-comités. Au cours de la période 2004-2005, d'autres réunions de l'exécutif régional seront également consacrées à la préparation du congrès 2004. M. Pierre Breton, ing.f., de la permanence de l'Ordre, agissait comme personne-ressource extrêmement précieuse auprès du comité organisateur.

L'assemblée générale annuelle de la section régionale de Montréal s'est tenue le 17 novembre 2003 à la Maison de l'arbre du Jardin Botanique de Montréal. En tout, 24 personnes ont assisté à cette réunion au cours de laquelle M. Pierre Breton, ing.f., a fait une présentation sur l'organisation et les activités du congrès 2004, dans le but d'intéresser de nouveaux volontaires à se joindre au comité organisateur.

M. Daniel Boyer, ing.f.
 Président de la section régionale de Montréal



Section régionale de l'Outaouais

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Labrecque, ing.f., *président* (administrateur au Bureau)

Louis Reny, ing.f., *trésorier*

Jean-François Mouton, ing.f., *administrateur*

Christian Taillon, ing.f., *administrateur*

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'année qui s'est achevée fut plutôt tranquille du côté des activités professionnelles. En effet, nous sommes en train de rebâtir la section régionale en créant deux sous-comités distincts dans le but de mieux prendre en compte l'étalement géographique de nos membres. Dans la section régionale de l'Outaouais, il existe effectivement deux pôles d'attraction professionnelle et sociale, soit Gatineau et Mont-Laurier. Dans le passé, les activités professionnelles étaient principalement organisées dans la région de Gatineau, ce qui avait pour effet de limiter la participation des membres du pôle Mont-Laurier. La mise sur pied au cours du printemps de ces deux sous-comités permettra de redynamiser la section régionale.

Les 23 et 24 mars dernier, deux dîners-causeries ont été organisés par la section régionale qui a reçu, pour l'occasion, la présidente de l'OIFQ, Mme Johanne Gauthier. Le thème au menu : les travaux de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*. Madame Gauthier nous a brièvement présenté la position de l'Ordre ainsi que les grandes lignes du Mémoire qui sera déposé à la Commission. La présentation a été suivie de discussions animées et constructives qui ont permis aux membres présents de s'exprimer sur la position que devrait adopter l'OIFQ dans son mémoire.

Pierre Labrecque, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Outaouais



Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Martin Côté, ing.f., *président* (administrateur au Bureau)

Sophie Simard, ing.f., *trésorière*

Isabelle Charest, ing.f. (Rouyn-Noranda)

Patrick J. Crocker, ing.f. (Ville-Marie)

Guillaume Morasse, ing.f. (Amos)

Alexandre Paquet, ing.f. (Senneterre)

Véronique Têtu, ing.f. (La Sarre)

Julie Thiboutot, ing.f. (Val d'Or)

À déterminer – Quévillon

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour une seconde année consécutive, très peu d'activités ont eu lieu dans la section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue. La visite de la présidente-directrice générale de l'Ordre, Mme Johanne Gauthier, les 18 et 19 février, à Amos et Rouyn-Noranda, a rejoint près de 40 ingénieurs forestiers qui ont beaucoup apprécié l'événement et le contenu du discours de Mme Gauthier.

Nous prévoyons reprendre le tournoi de golf le 11 juin 2004. Cette activité permettra également de discuter des activités possibles à faire pendant la prochaine année. J'entame la dernière année de mon mandat avec la ferme intention d'augmenter les relations entre les membres de la section régionale tout en « sondant le terrain » pour mon successeur.

Martin Côté, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue



Section régionale de la Côte-Nord

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Denis Meunier, ing.f., *président* (administrateur au Bureau)

Jean-Pierre Michaud, ing.f., *trésorier*

Michael Cosgrove, ing.f.

Jacques Duval, ing.f.

Clément Paquet, ing.f.

Charles Warren, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En cette année de questionnement sur l'aménagement des forêts québécoises, deux colloques, réunissant plus de 80 personnes à chaque occasion, ont été organisés avec la collaboration du Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord.

Le premier, tenu à Baie-Comeau, le 10 avril 2003, portait sur : *Les stratégies d'aménagement, de la parole aux actes!* Plusieurs conférenciers, des milieux gouvernementaux, industriels et de la recherche, sont venus nous entretenir sur les particularités de la stratégie d'aménagement forestier québécoise et sur les difficultés liées à son application.

Le deuxième colloque, qui s'est déroulé à Sept-Îles, le 20 novembre dernier, avait comme thème : *Aménagement intégré des ressources à l'île d'Anticosti*. Encore une fois, plusieurs conférenciers de divers milieux sont venus présenter l'état des recherches ainsi que la perception des principaux intervenants face à la problématique de la surpopulation du cerf de Virginie et de son impact négatif par le broutage systématique des jeunes pousses de sapin baumier.

Finalement, le 31 mai s'est tenu notre traditionnel souper de homard dans le pittoresque village de Rivière-Pentecôte. Outre la dégustation des succulents crustacés, la trentaine de personnes présentes ont pu s'adonner à la pêche à la truite de mer et à la traditionnelle pêche au caplan qui roule sur les plages de Pointe-aux-Anglais à cette période de l'année.

Plusieurs rencontres du comité exécutif ont été nécessaires et de nombreux membres ont participé à la planification et à l'organisation de ces activités. Je profite de l'occasion pour les remercier pour leur implication et lancer une invitation aux nouveaux arrivants afin qu'ils s'impliquent dans leur section régionale afin qu'elle conserve le dynamisme qui la caractérise.

Denis Meunier, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de la Côte-Nord

Aux membres de

L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2004 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 12 mai 2004

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

PRODUITS

	2004 \$	2003 \$
Cotisations *	842 259	875 060
Admissions et réinscriptions	11 815	15 101
Revenus de placements	12 113	6 863
Formation continue	24 997	60 922
Publications et communications *	18 803	18 830
Amendes	6 582	11 145
Autres *	19 201	28 461
	935 770	1 016 382

CHARGES

Admissions et réinscriptions *	31 561	28 311
Administration générale *	369 886	359 521
Bureau et comités *	57 173	55 794
Inspection professionnelle *	91 415	75 019
Discipline *	213 731	249 840
Formation continue*	45 584	67 754
Pratique illégale *	2 792	2 300
Pratique professionnelle *	33 007	27 599
Publications et communications *	107 586	116 274
Sections régionales	414	984
	953 149	983 396
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(17 379)	32 986

* Postes dont la composition figure en annexe.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars

	Investis en immobilisations corporelles \$	Non Affectés \$	Affectation d'origine interne Pratique professionnelle \$	2004 Total \$	2003 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	49 650	38 767	32 986	121 403	88 417
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 334)	(7 045)		(17 379)	32 986
Acquisition d'immobilisations corporelles	18 726	(18 726)			
Affectation d'origine interne (note 3)		17 379	(17 379)		
SOLDE À LA FIN	58 042	30 375	15 607	104 024	121 403

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

Ajustement pour :

Amortissement des immobilisations corporelles

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN

LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES COMPRENNENT :

Encaisse

2004 \$	2003 \$
(17 379)	32 986
10 334	9 505
6 946	(18 854)
(99)	23 637
(18 726)	(12 625)
(18 825)	11 012
30 668	19 656
11 843	30 668
11 843	30 668

BILAN

Au 31 mars

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse (note 5)

Valeurs négociables (valeur marchande : 70 736 \$ en 2004 et 92 802 \$ en 2003)

Débiteurs

Frais payés d'avance (note 6)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs et frais courus

PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART

ACTIFS NETS

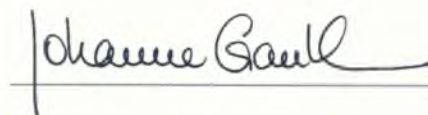
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NON AFFECTÉS

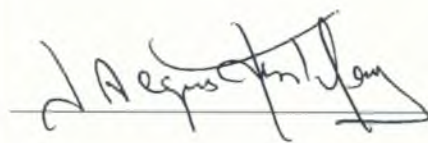
AFFECTÉS

2004 \$	2003 \$
11 843	30 668
68 000	93 000
20 789	43 184
41 592	18 496
142 224	185 348
58 042	49 650
200 266	234 998
80 525	97 878
15 717	15 717
58 042	49 650
30 375	38 767
15 607	32 986
104 024	121 403
200 266	234 998

Au nom du bureau de direction



, directrice



, directeur

1. GÉNÉRALITÉS

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES**

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

COMPTABILITÉ

L'Ordre utilise la méthode du report, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges.

VALEURS NÉGOCIABLES

Les valeurs négociables sont comptabilisées au prix coûtant.

FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Le stock de fournitures et de publications est évalué au moindre du prix coûtant et du coût de remplacement. Le prix coûtant est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Les autres frais payés d'avance sont inscrits au prix coûtant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé d'après la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et équipement de bureau – 10%

Équipement informatique – 30%

AUTRES PRODUITS

Les produits suivants, « Cartable de l'Ordre » et « Offres d'emploi », figurant aux rubriques « Publications et communications » et « Autres » sont présentés au montant net des revenus moins les charges afférentes.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des postes des résultats de l'exercice. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.

3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation d'un minimum de 30% de l'excédent annuel des produits sur les charges à titre de fonds pour la pratique professionnelle. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, il a été convenu d'affecter au solde du fonds de pratique professionnelle la totalité de l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice.

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2004	2003
	\$	\$
Valeurs négociables	25 000	20 500
Débiteurs	22 395	(6 379)
Frais payés d'avance	(23 096)	(9 713)
Créditeurs et frais courus	(17 353)	(23 262)
	6 946	(18 854)

5. ENCAISSE

	2004	2003
	\$	\$
Encaisse - administration	7 881	27 331
Encaisse - golf	3 962	3 337
	11 843	30 668

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2004	2003
	\$	\$
Fournitures et publications	10 740	14 906
Autres	30 852	3 590
	41 592	18 496

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Prix Coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	
	\$	\$	2004	2003
			\$	\$
Ameublement et équipement de bureau	91 563	53 439	38 124	31 894
Équipement informatique	55 406	35 488	19 918	17 756
	146 969	88 927	58 042	49 650

8. ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 41 550 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à environ 616 000 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices s'établit ainsi :

41 550 \$	en	2005
41 550	en	2006
41 550	en	2007
41 550	en	2008
41 550	en	2009

9. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre de régime à été de 14 001 \$ (13 054 \$ en 2003). La juste valeur marchande des actifs nets du régime au 31 décembre 2003 est de 332 381 \$ (267 270 \$ au 31 décembre 2002).

10. SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2004 \$	2003 \$
Bas St-Laurent – Gaspésie	10 279	10 524
Saguenay – Lac Saint-Jean	9 175	9 175
Québec	10 911	11 385
Mauricie – Bois-Francs	14 157	14 446
Estrie	669	1 003
Montréal	1 341	*
Outaouais	4 188	4 188
Abitibi – Témiscamingue	9 378	9 270
Côte-Nord	8 590	5 908
	68 688	65 899

* montant non disponible

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassifiés afin d'être conformes aux normes de présentation adoptées pour l'exercice 2004.

ANNEXE A DÉTAIL DES PRODUITS

Exercice terminé le 31 mars

	2004 \$	2003 \$
COTISATIONS		
Cotisations	795 611	747 012
Cotisations à l'Office des professions du Québec	46 648	36 348
Cotisation spéciale		91 700
	842 259	875 060
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Ventes de publications, livres et brochures	8 046	8 012
Publicité dans <i>L'Aubelle</i> et abonnements	9 812	14 133
Cartable <i>Références professionnelles</i> de l'Ordre (net - note 2)	945	(3 315)
	18 803	18 830
AUTRES		
Congrès annuel		9 077
Offres d'emploi (net - note 2)	10 538	13 391
Autres	4 006	1 291
Frais administratifs divers	4 657	4 702
	19 201	28 461

ANNEXE B DÉTAIL DES CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Consultants
Examen professionnel
Salaires et charges sociales

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Amortissement des immobilisations corporelles
Cotisations à l'Office des professions du Québec
Cotisations et affiliations
Frais de déplacements et de séjour
Frais d'imprimerie et de photocopies
Frais de poste et messagerie
Frais de représentation et de réunions
Honoraires divers
Honoraires de contentieux
Intérêts et frais bancaires
Loyer
Papeterie et frais de bureau
Perfectionnement
Provision pour indemnités de départ
Salaires et charges sociales
Taxes et assurances
Télécommunications

BUREAU ET COMITÉS

Frais de déplacements et de séjour
Frais de réunions
Salaires et charges sociales

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste
Frais de réunions
Honoraires
Salaires et charges sociales
Télécommunications

DISCIPLINE

Amortissement des immobilisations corporelles
Cotisations professionnelles
Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste, photocopies et messageries
Frais de réunions
Honoraires juridiques
Honoraires syndic
Loyer et frais allérents
Papeterie et frais de bureau
Perfectionnement
Salaires et charges sociales
Sténographes
Télécommunications

FORMATION CONTINUE

Consultants
Cotisations et affiliations
Frais de déplacements et de séjour
Frais de poste, photocopies, et messageries
Location de salle et d'équipements
Salaires et charges sociales
Télécommunications

PRATIQUE ILLÉGALE

Honoraires
Salaires et charges sociales

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Honoraires de contentieux
Salaires et charges sociales

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

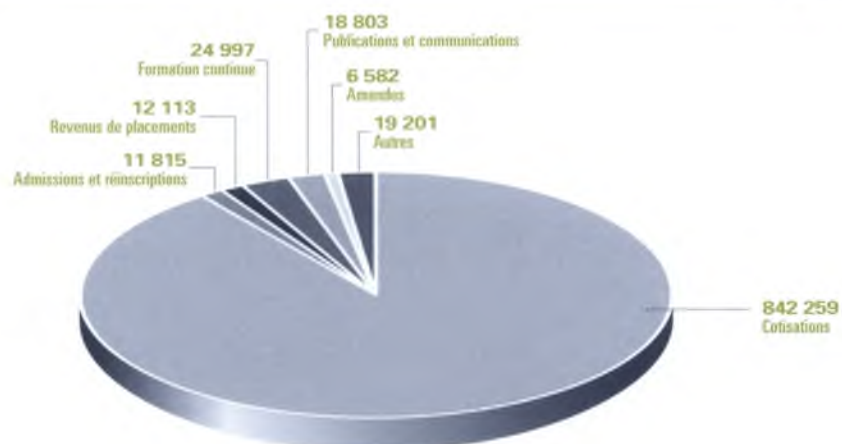
Bulletin d'information L'Aubelle
Dictionnaire de la foresterie
Guide de pratique professionnelle
Kiosque d'exposition
Matériel promotionnel
Publicité
Rapport annuel
Salaires et charges sociales

2004 \$	2003 \$
2 481	
29 080	712
31 561	27 599
	28 311
9 052	9 505
47 704	37 429
13 755	21 672
9 747	8 369
11 015	12 180
20 561	19 056
2 208	3 653
18 657	13 044
7 793	10 346
713	682
29 260	33 270
20 198	15 611
4 912	1 950
8 847	11 993
144 441	145 118
8 995	4 424
12 028	11 219
369 886	359 521
6 985	7 683
9 731	6 713
40 457	41 398
57 173	55 794
7 919	5 973
1 328	1 718
1 533	1 350
1 630	
78 161	65 978
844	
91 415	75 019
1 282	
750	
12 824	11 299
9 930	4 633
1 639	18 169
85 111	115 581
52 482	44 402
4 237	
5 067	
1 460	200
31 740	32 198
4 625	23 358
2 584	
213 731	249 840
8 585	13 271
450	
592	5 827
2 935	8 291
2 372	8 166
30 416	32 199
234	
45 584	67 754
777	
2 015	2 300
2 792	2 300
4 733	
28 274	27 599
33 007	27 599
22 727	24 281
253	38
	679
2 994	6 875
386	
2 505	2 708
3 987	8 096
74 734	73 597
107 586	116 274

D'OÙ VIENNENT NOS REVENUS ET À QUOI SERVENT-ILS?

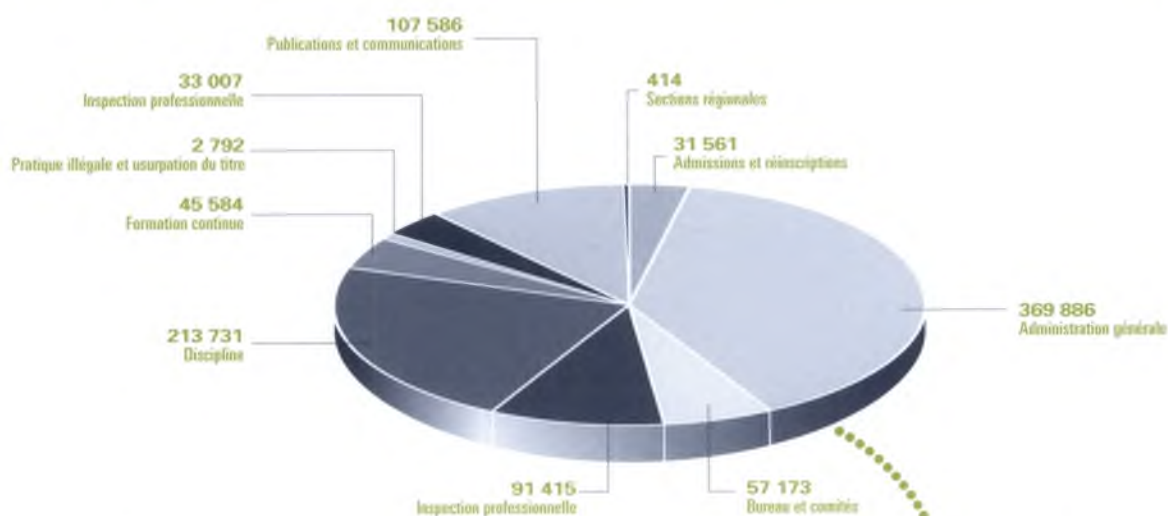
REVENUS (produits) \$

Total : 935 770



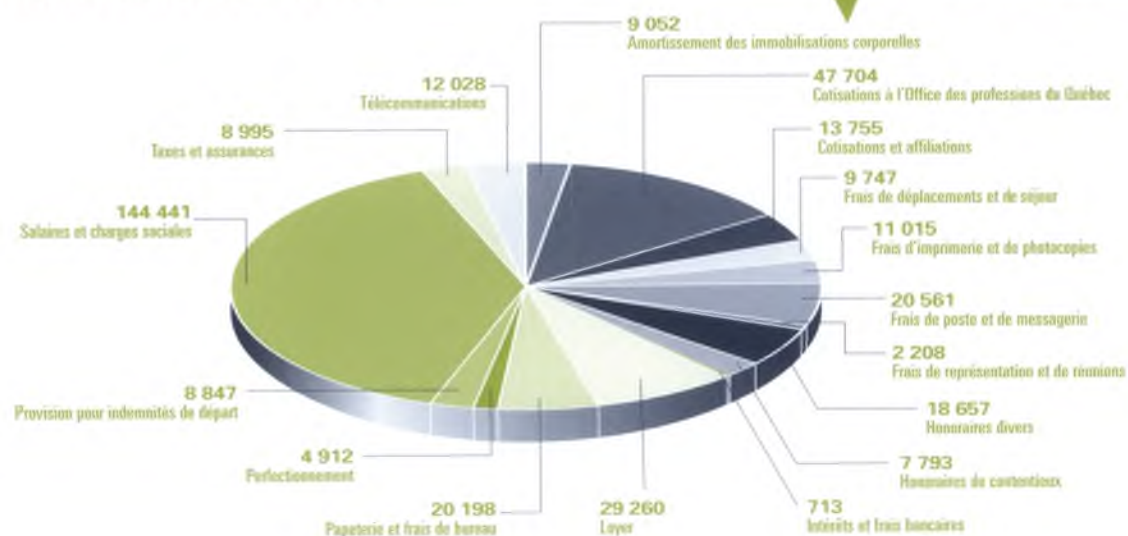
DÉPENSES (charges) \$

Total : 953 149



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉTAIL

Total : 369 886



NOTRE MISSION

- Assurer la qualité des services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers, individuellement et collectivement.
- Favoriser l'amélioration continue de l'expertise et de la compétence des ingénieurs forestiers
- Veiller à ce que soit mises en place des actions favorisant la durabilité de l'aménagement forestier pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

NOTRE VISION

« La profession d'ingénieur forestier sera respectée et reconnue pour son excellence en matière de développement durable des ressources du milieu forestier. »

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (PLAN STRATÉGIQUE 2001-2006)

1. Inscrire l'encadrement de la pratique professionnelle dans une démarche d'amélioration continue, adaptée au contexte actuel de pratique des ingénieurs forestiers.
2. Voir à la mise en place des conditions de pratique et d'un environnement privilégiant des actes professionnels de qualité.
3. Promouvoir le rôle et les compétences des ingénieurs forestiers de façon à soutenir l'occupation et le respect de leur champ de pratique.
4. Accentuer les actions de l'Ordre en matière de formation, de façon à assurer le maintien, l'amélioration et l'élargissement des compétences des ingénieurs forestiers.
5. Poursuivre l'affirmation du leadership de l'Ordre et assurer sa présence dans les débats reliés aux enjeux forestiers, afin de favoriser une meilleure compréhension de la mission de l'Ordre et de contribuer à une meilleure information du public.



**Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec**

2750, rue Einstein
Bureau 110
Sainte-Foy (Québec)
G1P 4R1
Tél. : (418) 650-2411
Télec. : (418) 650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com